



**SOMMAIRE**

Page

Point 26 de l'ordre du jour :  
Année internationale de l'enfant : plans et mesures visant  
à améliorer la situation des enfants dans le monde,  
notamment dans les pays en développement (*suite*)... 723

**Président : M. Salim Ahmed SALIM**  
(République-Unie de Tanzanie).

**POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Année internationale de l'enfant : plans et mesures visant à  
améliorer la situation des enfants dans le monde,  
notamment dans les pays en développement (*suite*)**

1. M. NARAYANAN (Inde) [*interprétation de l'anglais*] :  
La déclaration faisant de 1979 l'Année internationale de  
l'enfant a été l'une des décisions des Nations Unies les plus  
résolument tournées vers l'avenir [*résolution 31/169*], car  
elle a attiré l'attention, sur les plans national et interna-  
tional, sur tout un ensemble de problèmes affectant non  
seulement le bien-être de l'enfant mais également l'avenir de  
l'humanité. L'enfant est le baromètre le plus délicat et le  
plus sensible de l'état de l'ordre social ainsi que de l'état du  
monde. S'il y a confusion des valeurs, désordres et violences  
dans la société, c'est l'enfant qui en souffre en premier lieu  
et par-dessus tout; s'il y a la maladie, la pauvreté et la  
privation, c'est l'enfant qui est affecté en premier lieu et de  
manière irrémédiable; et, s'il n'y a pas de paix, si la guerre  
éclate, c'est à nouveau l'avenir de l'enfant qui est étouffé  
dans l'œuf.

2. Si nous voulons construire un ordre mondial juste et  
nouveau et un nouvel ordre économique international, c'est  
par l'enfant qu'il nous faut commencer, dans le cadre des  
"efforts plus vastes qui sont faits pour accélérer le progrès  
économique et social", pour reprendre les termes de la  
résolution de l'Assemblée générale. Cette résolution a  
également affirmé que "la notion de services de base en  
faveur de l'enfance est un élément capital du développe-  
ment social et économique". Je voudrais ajouter que c'est  
également une composante vitale du développement poli-  
tique, car si la guerre naît dans l'esprit des hommes, c'est  
dans le milieu et l'éducation de l'enfant que les germes sont  
ensemencés en premier lieu.

3. Comprenant l'importance de l'enfant non seulement  
pour le progrès économique et social de notre pays, mais  
également pour le bonheur de son peuple, l'Inde, dès son  
indépendance, s'est penchée sur le problème du bien-être  
des enfants. Certains des droits fondamentaux de l'enfant,  
tels qu'une éducation gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de

14 ans, l'interdiction d'employer des enfants dans les usines  
et les mesures préventives destinées à empêcher les mauvais  
traitements aux enfants en bas âge, figurent dans la  
Constitution de l'Inde. Nos plans quinquennaux, dont le  
premier a été lancé en 1951-1952, ont abordé de manière  
globale le bien-être de l'enfant et pris en considération le  
fait que les soins donnés aux enfants et leur développement  
constituent l'un des moyens fondamentaux pour dévelop-  
per les ressources humaines de notre pays. L'Inde compte  
près de 230 millions d'enfants, ce qui constitue à peu près  
42 p. 100 de notre population totale. C'est l'élément le plus  
vulnérable de notre société, mais c'est également notre  
potentiel essentiel de force et de bien-être pour l'avenir.

4. En tant que symbole de l'importance que nous  
attachons aux enfants et pour que les enfants le compren-  
nent eux-mêmes, nous célébrons depuis le début des  
années 50, comme journée de l'enfant, le 14 novembre;  
c'est aussi l'anniversaire de Jawaharlal Nehru, le tout  
premier ministre de l'Inde. L'un des efforts volontaires tout  
à fait remarquables destinés à encourager les instincts  
créateurs de l'enfant s'est manifesté en Inde, depuis le  
début des années 50 sous la forme du Concours interna-  
tional des enfants, de Shankar, auquel participent chaque  
année des enfants de toutes les parties du monde. L'Inde a  
également une société de films pour enfants et une société  
de livres pour enfants, qui sont toutes deux des organisa-  
tions non gouvernementales et qui encouragent l'aspect  
créateur de la personnalité changeante de l'enfant. Je le dis  
car le Directeur général du FISE a traité, dans son rapport  
[A/34/452 et Add.1] non seulement des "problèmes de  
survie" concernant l'enfant, mais également de la créativité,  
des arts créateurs, des jeux et des loisirs. Dans ce monde qui  
change rapidement, il importe que, tout en traitant désespé-  
rément des problèmes de survie, nous n'ignorions pas les  
besoins culturels et créateurs de l'enfant si nous voulons  
qu'il se développe, non pas simplement comme un animal  
économique moderne, mais aussi comme un individu sain et  
sensible.

5. Bien que nous ayons lancé assez tôt un certain nombre  
de programmes traitant du bien-être des enfants au niveau  
central et au niveau de l'Etat, ces programmes étaient  
limités à certains groupes sectoriels, manquaient de coordi-  
nation et n'étaient pas complets. Par conséquent, en 1967,  
le Gouvernement indien a créé un comité à pouvoirs  
étendus, destiné à évaluer les besoins de l'enfant au cours  
des divers stades de son développement, à établir des  
programmes tenant compte de ces besoins et à préparer la  
stratégie appropriée pour assurer le bien-être des enfants.  
Suivant les recommandations de ce comité, une politique  
nationale de l'enfant a été élaborée et adoptée par le  
Gouvernement indien le 22 août 1974. La politique  
nationale est que les enfants sont un atout d'une suprême  
importance pour la nation et que la nation est responsable

de "la sollicitude et des soins envers les enfants". Un programme en 15 points a été élaboré, qui comporte un système de priorités destiné à accroître progressivement l'ensemble des services concernant le bien-être de l'enfant jusqu'à ce qu'il s'étende à tous les enfants du pays dans une période de temps raisonnable.

6. Un bureau national de l'enfance a été créé à un niveau élevé, afin de constituer un centre où l'on puisse planifier, examiner et coordonner la multiplicité des services qui tiennent compte des besoins des enfants. La composition du Bureau reflète la conception unifiée du bien-être des enfants adoptée par l'Inde. C'est le Premier Ministre qui préside le Bureau; le Ministre du bien-être social en est le président en exercice, et les ministres de la santé et de la famille, du bien-être, des finances et le Président adjoint de la Commission de la planification, en sont les membres.

7. Faisant suite à la formulation de cette politique nationale des enfants, des programmes qui prévoient des services intégrés, tels que la santé, l'alimentation, l'éducation, les loisirs et autres services destinés aux enfants et aux mères qui allaitent, ont été introduits en Inde. Afin de donner à tous ces services une forme intégrée, un schéma a été mis en œuvre, connu sous le nom de Service de développement intégré de l'enfant. Ce schéma couvre déjà 150 régions de développement dans le pays et doit progressivement s'étendre à l'ensemble du territoire. Il existe dans le pays 354 hôpitaux pédiatriques dans les chefs-lieux de districts; seuls 54 districts en sont encore privés.

8. Nous avons accordé une attention toute particulière à la question de l'alimentation de l'enfant. Un programme alimentaire complémentaire a été introduit pour les enfants au-dessous de 6 ans, ainsi que pour les futures mères et les mères qui allaitent. Ce programme s'étend déjà à 7 millions de personnes, ce qui constitue un début modeste mais significatif.

9. L'une des caractéristiques les plus importantes de ces schémas concernant le bien-être de l'enfant en Inde est l'accent mis sur le besoin d'un traitement spécial réservé aux enfants handicapés et à ceux qui appartiennent aux fractions les plus défavorisées de la société du point de vue social et économique. Je voudrais ajouter que la planification et le bien-être familiaux sont parmi les concepts cruciaux qui doivent protéger, non seulement la mère mais également l'enfant, de ce flot incessant de bébés que l'on appelle l'explosion démographique.

10. L'Année internationale de l'enfant a donné un nouveau stimulant à ces programmes en cours de réalisation en Inde. Le thème du plan national d'action pour l'Année internationale de l'enfant en Inde est le suivant: "Aider l'enfant déshérité". Ce thème a été choisi de propos délibéré afin d'éveiller la conscience de la nation et de bien faire comprendre à l'opinion publique le fait que, si nous voulons régler les problèmes de l'enfant d'une manière fondamentale et complète, dans un pays en voie de développement ayant une population immense comme c'est le cas de l'Inde, nous devons porter notre action sur les enfants des fractions défavorisées et démunies de notre société. Le plan national d'action a également énoncé des objectifs et des buts précis pour 1979 et au-delà.

11. Les objectifs de l'Année internationale de l'enfant ont été de réduire considérablement la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles, d'encourager la prise de conscience par la communauté des besoins de l'enfant en matière de développement, de faciliter le développement psychique et social de l'enfant, de s'efforcer de parvenir au niveau de l'enseignement élémentaire universel et réduire le nombre de ceux qui abandonnent l'école, d'assurer l'alimentation et l'approvisionnement en eau potable et veiller à l'hygiène du milieu, d'assurer les droits fondamentaux des enfants et les protéger contre la négligence, la cruauté, l'exploitation, etc.

12. L'Année internationale de l'enfant va bientôt s'achever. Cependant, chaque année devrait être une année de l'enfant. En Inde, nous avons estimé que cette année constituait, en quelque sorte, un tremplin pour une action constante et vigoureuse pendant tout le reste du siècle. Le Bureau national de l'enfance, qui s'est réuni le 22 septembre 1979, a décidé que le plan national d'action pour l'Année internationale de l'enfant continuera d'être la base des programmes au cours des deux décennies restantes de ce siècle et qu'un plan à long terme de développement de l'enfant serait préparé pour la période 1979-1999, en tant que partie intégrante de notre plan de développement national. Le projet de sixième plan quinquennal de l'Inde envisage, comme l'un de ses objectifs principaux pour les prochaines années :

"La prise de mesures, par l'Etat, visant à satisfaire les besoins fondamentaux des groupes à faibles revenus, tels l'eau potable, l'alphabétisation des adultes, l'enseignement élémentaire, les soins de santé, les routes rurales, les logements ruraux pour les sans-abri et les services minimaux pour les taudis urbains."

Nous pensons que cette approche pratique de la planification, qui est incluse dans la stratégie générale de croissance, permettra de faire bénéficier les mères et les enfants des avantages concrets du développement socio-économique.

13. L'éducation est l'un des programmes à long terme intéressant les enfants. Bien que nous n'ayons pu élaborer de dispositions constitutionnelles concernant l'enseignement gratuit et obligatoire pour les enfants, nous avons actuellement, en Inde, 70 millions d'enfants qui fréquentent les écoles maternelles, primaires et secondaires. On envisage que, durant la période du sixième plan, il y en aura 32 millions de plus, du groupe d'âge de 6 à 14 ans. L'alphabétisation universelle en Inde doit être acquise dans 10 ans, au plus tard.

14. Nous avons également réexaminé la législation qui, directement ou indirectement, affecte les enfants, afin de déceler les lacunes et insuffisances des lois, à la lumière des besoins d'une politique nationale pour l'enfance. Il est essentiel que les enfants bénéficient non seulement de droits sociaux et économiques, mais qu'ils bénéficient également d'une protection juridique de l'Etat et que ne subsiste plus aucune lacune juridique permettant que les enfants souffrent d'abus et d'exploitation. L'enfant doit être protégé non seulement d'une exploitation de type ancien, mais également des incidences d'une évolution moderne qui mettent en danger sa santé et sa vie. Je voudrais citer, à titre d'exemple, les dangers que représentent, pour les enfants et l'avenir de l'humanité, certaines

expériences génétiques étranges et incontrôlées qui ont lieu actuellement dans le monde. Peut-être est-il temps que les Nations Unies envisagent de mettre au point une convention sur les droits des enfants couvrant la communauté internationale tout entière.

15. Le Directeur général du FISE, dans son rapport en date du 5 octobre 1979, a résumé de manière concise et éloquente les objectifs fondamentaux inspirant les efforts nationaux et internationaux relatifs aux enfants. Ces objectifs sont les suivants :

“... que chaque enfant soit en bonne santé, bien nourri, décentement vêtu et logé, qu’il grandisse dans une famille qui lui procure amour, affection et protection, qui lui fasse acquérir les valeurs morales et aussi — ce qui est très important — le respect des autres dans un monde toujours plus resserré sur lui-même; qu’il accomplisse un nombre adéquat d’années d’études et puisse s’engager sur la voie d’une formation et d’un développement permanents afin de réaliser dans toute la mesure possible ses capacités et acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour gagner sa vie, élever une famille et participer de façon productive au développement communautaire et national.” [Voir A/34/452, annexe, par. 9.]

16. Je voudrais maintenant souligner l’importance qu’il y a de créer un environnement total, qui donnerait à tous les enfants, à la naissance, les mêmes possibilités de développement physique, mental, émotionnel et culturel. C’est une tâche fondamentale et constante, qui doit s’accomplir sur les plans national et international, au-delà même de l’Année internationale de l’enfant. Au niveau international, le FISE a œuvré avec dévouement au service de tous les enfants du monde et nous estimons, pour notre part, que cet organisme devrait continuer son rôle d’institution directrice, au sein du système des Nations Unies, pour toutes les questions ayant trait à l’enfant.

17. Il importe au plus haut point que les nations du monde, surtout les nations développées et riches, contribuent de manière plus significative aux programmes ayant trait au bien-être des enfants. Ce faisant, elles ne feraient pas seulement un geste sentimental envers l’enfant, mais elles accompliraient leur devoir envers la race humaine. “Le pleur d’un enfant au bord du chemin” a dit le poète “trouble l’harmonie des cieux”. Le pleur d’un enfant, au bord d’un chemin, s’il demeure trop longtemps sans écho, peut troubler tous nos rêves de paix et de justice sur la terre.

18. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l’anglais*) : L’orateur suivant est la Première Dame de la République dominicaine, représentante spéciale du Président de la République dominicaine, Mme Renée Klang de Guzmán.

19. Mme KLANG de GUZMÁN (République dominicaine) [*interprétation de l’espagnol*] : En tant que Première Dame de la République dominicaine, c’est pour moi un grand honneur et un sujet de vive satisfaction, que d’être invitée à prendre la parole à la trente-quatrième session de l’Assemblée générale au moment où cette assemblée fait le bilan de ce qui a été fait de par le monde au cours de l’Année internationale de l’enfant.

20. Il est certain que les pays en développement, en particulier, ont le devoir de déployer des efforts énormes pour parvenir à un plus grand bien-être social qui aura, nécessairement, des effets sur le progrès souhaité des nations qui aspirent à une société plus juste et plus humaine pour tous leurs citoyens.

21. Pour réaliser ce magnifique objectif, il faut renforcer la démocratie, l’atmosphère de paix, de concorde et d’harmonie et le respect des droits inhérents à la personne humaine, comme base fondamentale pour le développement général de nos nations.

22. Nous devons réaliser ces aspirations dans le cadre du respect mutuel entre toutes les nations, de la coopération internationale et de la garantie absolue de l’autodétermination des peuples.

23. L’enfant d’aujourd’hui est l’homme de demain. J’ose affirmer que nous avons tous réfléchi bien souvent à cette réalité. Cependant, je me demande combien de gouvernements se sont employés avec ardeur à mettre en œuvre ce principe irréfutable dans leurs politiques et dans leurs programmes. C’est pourquoi il est si important que les Nations Unies aient adopté une résolution proclamant l’année 1979 Année internationale de l’enfant.

24. Cette mesure si positive a réussi à axer l’attention du monde sur le problème de l’enfance et a éveillé de nouveaux soucis pour nos enfants. Cela nous a amenés à étudier plus à fond la situation de ces êtres qui ont tant besoin de notre protection à nous, les adultes, en vue de trouver de nouvelles modalités de services et de nouvelles institutions, pour créer enfin une mystique mondiale autour de ces hommes de l’avenir.

25. Le problème de l’enfance dans la République dominicaine se pose dans le cadre d’un processus de croissance accélérée qui se manifeste, entre autres, sous forme d’insécurité sociale, d’inégalité des possibilités d’éducation, de malnutrition, de sous-alimentation, d’insuffisance des logements, de désintégration des familles, de nombreuses maladies infectieuses et contagieuses, du taux élevé de la mortalité infantile et des faibles revenus de la famille. De ce fait, un pourcentage élevé de la population est incapable d’obtenir les ressources nécessaires à un développement physique, mental et social, conforme à l’époque.

26. La situation de l’enfance présente, dans beaucoup de pays, des caractéristiques communes. Premièrement, il y a l’absence de politique nationale du secteur qui intègre et coordonne les programmes d’assistance. En effet, les projets d’assistance sont généralement appliqués de manière isolée et un peu incohérente, ce qui rend difficiles leur évaluation et leur rendement optimal. Deuxièmement, il y a une absence de services spécialisés adaptés aux caractéristiques biologiques, psychologiques et sociales de cette étape de l’évolution. L’enfant ne reçoit pas comme il convient les services de santé, de sports, d’éducation, de loisirs et de protection juridique, étant donné que tous ces services sont essentiellement orientés vers les besoins des adultes. Troisièmement, on rencontre, dans bien des familles, une insuffisance des ressources économiques et culturelles pour assurer la direction, la formation et l’orientation des enfants et, de même, il y a une insuffisance des institutions capables de compléter l’action de la famille.

27. D'après le dernier recensement, la République dominicaine a 5 124 394 habitants; 49,8 p. 100 d'entre eux ont moins de 15 ans, dont 26 p. 100 moins de 7 ans. Cet état de choses nous oblige à considérer les programmes sociaux conçus pour l'enfance comme un investissement pour la formation de l'infrastructure humaine, qui est la base du développement social et économique du pays.

28. Dans ma patrie, située dans une région aussi stratégique que la région des Caraïbes, que l'on pourrait considérer comme le cœur de l'Amérique, l'enfance présente des caractéristiques très spéciales, qui tirent leur origine dans l'histoire politique et sociale, la culture, la tradition et les coutumes du pays. Certes, je ne vais pas analyser chacun de ces aspects importants, mais je me permettrai de citer certaines statistiques, pour brosser un tableau de la situation actuelle, situation à laquelle nous sommes prêts à faire face avec courage et résolution. Dans cet esprit, nous continuerons à avancer pour jeter les fondements solides de la solution à long terme des problèmes les plus aigus de l'enfance.

29. Les statistiques de santé de 1977 révèlent que le taux de mortalité infantile, chez les moins de 1 an, était de 36,8 p. 1 000, les causes les plus fréquentes ayant été la malnutrition et la gastro-entérite; 23 p. 100 des causes n'ont pas été précisées. Ce dernier chiffre fait apparaître les graves lacunes des enquêtes précédentes.

30. La situation de notre pays n'est pas différente de celle des autres pays en développement où sévissent aussi les maladies infectieuses et contagieuses ainsi que la malnutrition.

31. Le taux d'analphabétisme dans mon pays est de 32,2 p. 100; le taux de scolarisation dans les écoles primaires est de 62 p. 100 et l'absentéisme ou le taux d'abandon dans ces écoles est de 78,2 p. 100, et plus important encore en première année. Un autre problème général est que plus de 60 p. 100 des élèves des écoles primaires en zone rurale sont trop âgés.

32. Voilà pourquoi, dans un effort exceptionnel, le Gouvernement du président Antonio Guzmán, au pouvoir depuis à peine 12 mois, a réussi à lancer un programme de petit déjeuner scolaire dont profitent 300 000 enfants, ainsi qu'un programme de fourniture de chaussures pour 150 000 enfants et de manuels scolaires pour 350 000 enfants. Ces programmes ont commencé dans les écoles primaires et seront étendus peu à peu.

33. Un autre résultat a été la modification du programme d'études primaires désormais mieux adapté aux problèmes de la population et de l'environnement actuels. On a aussi intégré les écoles aux agglomérations rurales, ce qui permet d'associer l'école à la communauté et facilite l'administration et la direction des écoles. En outre, deux programmes importants ont été mis en œuvre: un programme de formation massive des instituteurs en cours d'emploi et un programme destiné aux enfants qui ont des problèmes d'apprentissage.

34. De plus, il importe de souligner que l'on a déjà entrepris un plan de développement de la région sud-ouest, avec l'appui du FISE. Ce plan s'étend à sept des provinces les plus pauvres du pays et couvre un total de 300 000 enfants de moins de 15 ans.

35. Ce plan assurera l'éducation — qui ne sera pas obligatoire — de 7 000 enfants d'âge préscolaire. De même, dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éveil des facultés, 37 000 enfants recevront des soins entre la naissance et l'âge de 3 ans. En outre, on accordera une assistance à 26 780 femmes enceintes et mères qui allaitent. De même, on fournira le matériel nécessaire à 45 cliniques rurales et à cinq centres de soins nutritionnels.

36. Le Gouvernement dominicain a déjà investi 45 millions de pesos dans l'établissement de l'infrastructure économique de ce plan prometteur.

37. Quant aux logements, la disproportion est très nette entre la superficie dont disposent les familles et l'importance de celles-ci, ce qui pose naturellement des problèmes d'entassement, de promiscuité et des difficultés dans les relations familiales. En même temps, tous les foyers en République dominicaine ne bénéficient pas des équipements nécessaires à l'épanouissement normal de la famille.

38. Un problème que je dois mentionner est celui de la migration des habitants vers les villes, ce qui provoque toutes sortes d'inconvénients, tels que le déséquilibre familial et la formation, en quelque sorte, de ceintures de misère autour des villes.

39. Les lois de protection de l'enfant se trouvent dispersées çà et là dans l'ensemble de la législation. Or, la législation générale est orientée vers la protection de l'adulte. Nous n'avons pas encore de code protégeant le mineur ou la famille de façon à garantir leur bien-être.

40. Il est important de signaler que, pour des raisons culturelles et sociales, il existe en République dominicaine ce que j'appellerai un manque de responsabilité paternelle, qui se manifeste par le fait que les pères n'assurent pas la sécurité de la famille.

41. La réponse du gouvernement face à ce problème a été d'établir, sur le plan des institutions, un conseil national pour l'enfance, dont l'objectif essentiel est de remplir le rôle d'organisme central de coordination, de planification et d'intégration des programmes orientés vers l'enfance, programmes qui passeront par les institutions déjà existantes, de sorte qu'ils seront tous conformes aux lignes générales de la politique nationale.

42. Il ne s'agit pas d'un programme de charité publique, qui ne constituerait qu'un palliatif à des problèmes isolés et ne bénéficierait qu'à un nombre limité d'enfants, créant ainsi plus de problèmes qu'il n'en résoudrait. C'est pourquoi le Conseil national pour l'enfance coordonne toutes les mesures et tous les programmes à l'échelon national, pour répondre aux besoins de la population infantine à bref, à moyen et à long terme.

43. J'ai toujours éprouvé les plus grandes inquiétudes pour le sort des enfants et, lorsque mon mari a été élu président de la République, par la majorité des Dominicains, le destin a mis entre mes mains la possibilité d'atteindre un noble idéal, à savoir aider l'enfance.

44. Le 23 novembre 1978, en vertu du décret No 426, le Président de la République, Don Antonio Guzmán, a créé le Conseil national pour l'enfance qui est attaché au bureau de la présidence. En voici les objectifs principaux: première-

ment, favoriser des mesures de prévention et de promotion tendant à améliorer les conditions dans lesquelles évolue l'enfant dominicain; deuxièmement, favoriser, coordonner et appuyer les programmes d'institutions publiques et privées chargées de fournir une assistance intégrale à l'enfant; troisièmement, favoriser et organiser la participation active des communautés dans les programmes d'assistance intégrale aux mineurs; quatrièmement, organiser des plans et des mesures sur la base d'études systématiques dans le cadre de la politique nationale du développement; cinquièmement, assurer l'égalité de chances aux enfants, pour améliorer leurs conditions de vie, grâce à la mise en place progressive de services répondant aux besoins essentiels de ce secteur de la population; sixièmement, développer et renforcer la capacité de fonctionnement des programmes de soins à l'enfance, grâce à une organisation systématique de leur structure, de leurs activités et de leurs modalités.

45. Le Conseil national pour l'enfance est donc essentiellement organisé à deux niveaux : le premier niveau étant un conseil de direction disposant de tous les pouvoirs, nommé par le pouvoir exécutif et présidé par la Première Dame de la République; le deuxième niveau étant une direction exécutive s'appuyant sur une équipe de techniciens pluridisciplinaires comptant des spécialistes dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la nutrition, de la psychologie et du bien-être familial et social.

46. C'est ainsi que nous avons commencé à donner, dans la pratique, une forme concrète à nos convictions; nous nous sommes assuré le concours de spécialistes prestigieux, qui font partie du personnel du Conseil, de consultants et d'organismes internationaux reconnus, qui nous ont fourni toutes sortes de statistiques et de données, qui ont visité les institutions créées pour s'occuper de ces questions et qui méritent la reconnaissance de tous pour leur travail ardu, patient et fructueux.

47. Ces renseignements et ces expériences, qui ne couvrent que 10 mois seulement — puisque le Conseil n'existe que depuis 10 mois —, ont permis de dresser des plans d'action et des plans de services pour les enfants, depuis la naissance jusqu'à l'âge de 15 ans. Je citerai, entre autres, les mesures suivantes : premièrement, recherche sur les caractéristiques de l'enfant dominicain, afin de disposer de profils pour faciliter la solution des problèmes qui se posent à lui; deuxièmement, mise en place d'un programme d'éducation massive par les différents moyens de communications : radio et télévision, brochures destinées à faciliter l'éveil des jeunes enfants, tracts et manuels sur les soins à donner à l'enfant et l'orientation des parents; troisièmement, construction et mise en fonctionnement de différents centres d'assistance intégrale aux enfants. Ces centres destinés aux enfants de moins de 7 ans seront situés dans les banlieues de la plupart des villes; ils fourniront des services d'éducation générale, en même temps que des services d'éveil des facultés, de soins et de loisirs, de manière à améliorer le bien-être social et familial des agglomérations où ils se trouvent; quatrièmement, mise en fonctionnement d'un programme de soin à l'enfant de la rue, en réponse au problème des enfants abandonnés et sans abri; cinquièmement, création de "villages S.O.S.", dans le cadre des villages S.O.S. internationaux d'Autriche; et, sixièmement, élaboration d'une politique nationale intégrale pour l'en-

fance et d'un code de protection pour les mineurs et la famille, qui partira des conclusions du premier séminaire pour la formulation d'une politique favorisant l'enfance, séminaire qui doit se tenir bientôt et auquel participeront toutes les institutions publiques et privées qui se préoccupent de l'enfance.

48. Les projets que j'ai mentionnés ont été interrompus, hélas, du fait des catastrophes qui se sont abattues sur mon pays, je veux dire l'ouragan dévastateur David et le cyclone tropical Frederic.

49. En raison des dégâts qui en ont résulté, il existe à l'heure actuelle un grand nombre d'enfants affamés, sans abri et sans vêtements. C'est pourquoi, aux termes du principe 8 de la Déclaration des droits de l'enfant, qui déclare : "L'enfant doit, en toutes circonstances, être parmi les premiers à recevoir protection et secours", nous considérons de notre devoir de porter secours et assistance aux enfants complètement abandonnés.

50. C'est la raison pour laquelle, malgré le retard apporté dans les programmes du Conseil national pour l'enfance, nous estimons avoir fait face à nos obligations, puisque nous avons atteint l'un des objectifs de l'institution, qui est la sauvegarde des droits universels de l'enfant.

51. Cette tâche humanitaire, cette œuvre de secours immédiat, a pris la forme de mesures diverses dont je ne citerai que quelques-unes : premièrement, évaluation de l'importance des dégâts par des visites sur place et l'utilisation de statistiques élaborées par diverses institutions officielles et privées; deuxièmement, organisation d'une équipe de techniciens à la disposition du Conseil et d'un corps de volontaires composé principalement de membres du Comité de l'Année internationale de l'enfant; troisièmement, étude sur l'aide matérielle nécessaire dans les bureaux dont nous disposons et dans les locaux du théâtre national de Saint-Domingue; quatrièmement, structuration de cinq équipes de travail, dont le nom explique leurs fonctions : évaluation, réception et localisation des ressources, distribution, transports et achats et comptabilité.

52. Une aide, précieuse continue de nous parvenir du peuple dominicain et du monde entier. Cette aide consiste, entre autres, en dons financiers, alimentaires, vestimentaires et pharmaceutiques.

53. Dans les zones sinistrées, les envois ont eu lieu immédiatement, par priorité dans les zones les plus touchées et les plus éloignées.

54. Les forces aériennes de la République dominicaine ainsi que celles des Etats-Unis, ont formé une équipe magnifique afin d'acheminer les envois destinés à venir en aide aux sinistrés.

55. Le Gouvernement national, en vertu du décret No 1144, a chargé le Conseil national de l'enfance de pourvoir à l'alimentation des enfants de moins de 3 ans, étant donné qu'à cet âge-là ils courent les plus grands risques de mourir en cas de calamité.

56. Nous voulons montrer par là que le Conseil national de l'enfance est une institution de caractère apolitique, une institution permanente qui devra survivre et se renforcer sous tous les gouvernements de la République dominicaine.

C'est pourquoi, nous lui avons donné une orientation professionnelle et scientifique répondant de plus en plus et de mieux en mieux aux besoins, aux aspirations et aux souhaits de notre enfance dans le besoin.

57. La République dominicaine estime que le sort de l'enfant dans le monde est lié indissolublement au traitement dont la femme fait l'objet dans la société, en même temps qu'il en dépend. C'est pourquoi mon pays est un grand défenseur de la cause de la femme et c'est la raison pour laquelle il a appuyé avec ardeur la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour la femme, dans le cadre des activités de l'Organisation des Nations Unies.

58. C'est cette conviction qui a poussé le Gouvernement dominicain à appuyer l'initiative portant création de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme, dans le but de mieux intégrer la femme au développement économique, social et culturel.

59. Mon pays s'est offert aussi à recevoir cet institut et les bâtiments où il sera installé sont déjà prêts. Les pourparlers en vue de la signature de l'accord entre la République dominicaine et l'Organisation des Nations Unies sont en cours, et nous espérons que l'Institut pourra bientôt commencer à fonctionner.

60. Je voudrais inviter cette assemblée, dans l'intérêt de tous les enfants du monde, à faire en sorte que les expériences, les idées, les résultats et les préoccupations qui se sont présentés au cours de cette année consacrée à l'enfant, deviennent une activité permanente de chaque nation, qu'ils soient coordonnés, renforcés et évalués par l'Organisation des Nations Unies; qu'ils continuent à relancer l'enthousiasme éveillé par l'Année internationale de l'enfant dans la conscience de tous les adultes. Sinon, nous serons responsables, aux yeux des générations futures, d'avoir suscité plus d'espérances humanitaires et sociales que de résultats concrets.

61. En d'autres termes, je propose à l'Assemblée de demander à chaque Etat Membre de l'Organisation de créer un organisme officiel, de caractère permanent, chargé d'étudier la réalité pour les enfants du pays intéressé et d'agir pour assurer leur protection et leur bien-être.

62. Un tel organisme devra être autonome, même si son financement est assuré pour l'essentiel par des crédits publics. Les organismes internationaux et régionaux, les institutions internationales de crédit, les fondations publiques et privées qui existent au sein des Etats Membres de notre organisation et dans le secteur privé de chaque pays pourraient ainsi contribuer ensemble au renforcement des institutions dans les domaines de l'assistance technique et du financement des programmes spécifiques.

63. Enfin, qu'il me soit permis de remercier, au nom du peuple et du Gouvernement dominicains, toutes les nations si dignement représentées ici, pour la générosité et l'abnégation dont elles ont fait preuve en apportant une aide précieuse et opportune, dans les moments d'angoisse, de tristesse et de désastre que nous essayons encore de surmonter, après les coups si rudes que nous a assésés la nature, lors du passage de l'ouragan David et du cyclone Frederic.

64. M. AASEN (Norvège) [*interprétation de l'anglais*] : Alors que nous approchons de la fin de l'Année internationale de l'enfant, nous sommes mieux en mesure d'avoir une idée de l'étendue de la mobilisation des ressources humaines et matérielles accomplie en faveur des enfants partout dans le monde. Certes, nous savons qu'une évaluation approfondie ne pourra être réalisée qu'après un certain temps, mais il est encourageant cependant de voir de quelle manière positive l'Année internationale de l'enfant a été accueillie partout dans le monde.

65. L'Année a été bien préparée, des préparatifs approfondis, un travail très ardu ont été accomplis tant par le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant que par les commissions nationales créées à cet effet; c'est ce qui explique surtout le niveau extrêmement élevé des activités qui se sont déroulées.

66. Nous sommes tous d'accord pour dire que, si les besoins des enfants sont universels, la gravité des problèmes auxquels ceux-ci font face varie de manière radicale. Pour cette raison, la décision de l'Assemblée générale, tendant à laisser à chaque pays la responsabilité essentielle d'actions concrètes au niveau national, a été extrêmement judicieuse.

67. Tout en préparant cette année, les autorités norvégiennes ont recommandé que, en Norvège, les activités dans ce domaine portent de manière égale sur les perspectives nationales et internationales de cette année. Cette politique a été suivie aussi bien par la commission nationale que par plus de 400 commissions locales.

68. Les activités qui se sont déroulées en Norvège au profit des enfants tiennent compte, certes, des problèmes de nature générale qui se posent aux enfants dans une société industrialisée. Bien que, de manière générale, les besoins matériels des enfants soient satisfaits, ces enfants sont victimes, dans une certaine mesure, de l'industrialisation et de la modernisation, étant donné que l'on n'a pas suffisamment dégagé de ressources pour résoudre les problèmes inhérents à une société en évolution rapide. Les remèdes sont souvent coûteux et jusqu'à présent nous n'avons pas pu — ou plutôt nous n'avons pas voulu — acquitter la note. Le problème est véritablement un problème de priorités.

69. La doctrine prônée par la Commission nationale norvégienne de l'Année internationale de l'enfant consiste à dire que nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas investir dans l'avenir de nos enfants; il importe d'en tenir compte à tous les niveaux de planification politique. Bien entendu, ces idées ne sont pas nouvelles, mais l'Année internationale de l'enfant nous a donné une excellente occasion d'attirer sur elle l'attention du public.

70. L'action pratique concernant les perspectives internationales a consisté surtout à donner des informations ayant trait au mode de vie des enfants dans d'autres pays, notamment dans les pays en développement. Il importe de souligner que des efforts ont été faits afin de diffuser des renseignements portant sur les conditions autres que les conditions purement matérielles. Grâce à de telles informations, l'attention a été attirée sur l'immense variété de modes et de valeurs culturels auxquels font face les enfants partout dans le monde. On peut escompter que ces renseignements permettront une prise de conscience accrue

des problèmes qui sont propres aux enfants de ces pays. A son tour, une telle prise de conscience stimulera grandement les efforts et les travaux accomplis en faveur des enfants des pays en développement par diverses organisations, et avant tout les travaux du FISE.

71. L'enthousiasme des organisations non gouvernementales pour les travaux ayant trait à l'Année internationale de l'enfant est véritablement très encourageant. C'est là un domaine dans lequel ces organisations ont toujours fait preuve d'une grande activité et l'Année internationale de l'enfant a permis de stimuler encore davantage leurs travaux.

72. L'expérience découlant de l'Année internationale de l'enfant prouve que de semblables années internationales peuvent avoir un effet positif, bien que mon gouvernement estime qu'il convient de faire preuve d'une certaine modération dans la proclamation de ces années internationales.

73. La résolution tendant à créer l'Année internationale de l'enfant a lié celle-ci aux efforts visant à créer un nouvel ordre économique international. En Norvège, on a mis l'accent sur la nécessité d'envisager la situation de l'enfant dans une perspective plus vaste, c'est-à-dire comme le résultat de la situation générale dans le monde sur le plan économique et social. L'Année internationale de l'enfant a été une occasion unique de diffuser des informations portant sur les causes de la situation déplorable actuelle et d'expliquer ce qui peut et doit être fait dans un contexte international, afin d'aboutir à une amélioration à long terme.

74. Cela me conduit à quelques remarques concernant les suites à donner à l'Année internationale de l'enfant. Nous estimons que cette question est extrêmement importante à l'heure actuelle et qu'il convient de l'étudier de très près, si nous voulons véritablement assurer la continuité des activités dans ce domaine. Il importe de souligner, à ce propos, que certains buts et objectifs de l'Année internationale de l'enfant devraient clairement se refléter dans la nouvelle stratégie internationale du développement.

75. Au niveau national, chaque pays doit décider bien entendu des suites à donner à cette année. Il faudra le faire compte tenu de la situation caractérisant les institutions de chaque pays. Cependant, ce qui importe par-dessus tout, c'est de conserver l'élan qui a été donné en 1979.

76. En ce qui concerne le rôle du FISE, nous sommes d'accord avec les idées exprimées par le Directeur général lors de la réunion du Conseil d'administration, qui s'est tenue en 1979 et selon lequel le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant en tant que tel ne devrait pas continuer à fonctionner au-delà de 1980. Les demandes d'information et d'avis formulées après cette date doivent ressortir de la compétence du FISE lui-même. Nous estimons également que le FISE doit être l'agence du système des Nations Unies responsable dans le domaine général des programmes en faveur de l'enfance.

77. La délégation norvégienne, en coopération avec un certain nombre d'autres délégations, a pris l'initiative d'élaborer un projet de résolution portant sur l'Année

internationale de l'enfant<sup>1</sup>. Avec l'autorisation du Président, ma délégation reviendra sur cette question et présentera le projet de résolution à la fin de ce débat.

78. Comme vous le savez, le Gouvernement norvégien a toujours attaché une grande importance aux travaux du FISE. Pour témoigner du grand respect que la Norvège éprouve pour les travaux du FISE, je suis fier d'annoncer que Sa Majesté le roi Olav V de Norvège a décidé de décorer M. Henry R. Labouisse, directeur général du FISE, de l'ordre de Saint-Olav, en reconnaissance de ses efforts dévoués tendant à encourager une plus large compréhension de la situation des enfants du monde.

79. M. ROS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Au nom de la délégation argentine, j'ai l'honneur d'adresser aux fonctionnaires du FISE, qui ont travaillé à l'Année internationale de l'enfant, nos remerciements pour l'œuvre d'abnégation qu'ils ont menée à bien. Nous voulons aussi féliciter Mme Estefanía Aldaba-Lim, représentante spéciale pour l'Année, pour en avoir assuré la promotion avec un enthousiasme contagieux dans toutes les régions du monde où elle s'est rendue.

80. Nous souscrivons au rapport préliminaire du Directeur général du FISE<sup>2</sup>, lorsqu'il affirme que l'Année internationale de l'enfant est une idée tombée en terrain fertile. Il existait en effet une conscience latente des besoins de l'enfant qu'il fallait satisfaire dans l'immédiat, non seulement pour protéger l'avenir de l'humanité, mais encore pour en préserver les valeurs spirituelles que l'enfant résume dans toute sa pureté.

81. La République argentine a adhéré à l'Année internationale en proclamant l'année 1979 "Année de l'enfant et de la famille"; cette décision reposait sur le fait que la famille est le noyau social et le centre d'action des organismes gouvernementaux responsables de sa mise en œuvre.

82. Nous avons ainsi suivi les traditions argentines et les objectifs généraux fixés par l'Assemblée générale, à savoir, premièrement, créer un cadre pour favoriser le bien-être des enfants et, deuxièmement, favoriser la reconnaissance du fait que les programmes pour l'enfance doivent faire partie intégrante des plans de développement.

83. Cela ne signifie pas que nous méconnaissions l'existence d'enfants sans famille, dans une situation irrégulière, se trouvant en danger moral ou matériel ou abandonnés, du fait que leur famille n'existe plus ou ne prend pas ses responsabilités. Nous avons voulu renforcer le noyau familial, car il est impossible d'en séparer l'enfant, du fait que ce noyau — et c'est naturel — lui offre la protection nécessaire. L'absence de noyau familial naturel pourrait être comblée ainsi par un noyau familial de remplacement par la promotion d'institutions de protection où l'enfant mènerait une vie véritablement familiale, où lui seraient assurés les bénéfices de la communauté par la fréquentation des écoles, des clubs et des centres culturels et collectifs, et tout autre activité visant à préparer son insertion dans la société.

<sup>1</sup> Distribué ultérieurement sous la cote A/34/L.4.

<sup>2</sup> Voir document E/1979/88.

84. Depuis 1958, il existait en Argentine un organe technique administratif qui était chargé d'assurer la protection intégrale du mineur. Depuis 1969, cet organe a diversifié ses compétences et il s'occupe non seulement des situations dangereuses pour l'enfant, mais aussi de celles où son bien-être dépend du bien-être de sa famille.

85. La compétence de ce sous-secrétariat du mineur et de la famille comprend maintenant : l'exercice de la tutelle légale des mineurs qui sont complètement abandonnés matériellement et moralement et où des enfants confiés à des institutions par leurs parents, leurs tuteurs ou leurs gardiens; le placement de mineurs chez une famille nourricière, qui remplit les fonctions de la famille naturelle; le placement d'enfants sous tutelle de moins de 3 ans chez des nourrices de l'extérieur; la création de petits foyers ou de petites unités, où un nombre réduit d'enfants reçoivent les soins nécessaires dans le cadre d'une vie familiale; l'octroi de bourses de réadaptations psychologique et physique, par lesquelles l'Etat offre et finance une assistance psychologique et physique spécialisée pour le mineur, sans l'éloigner de son milieu familial; un appui provisoire aux familles, lorsque des raisons d'ordre économique mettent en danger leur stabilité ou risquent d'en éloigner leurs membres d'âge mineur; la promotion et l'orientation par le travail, permettant d'accéder à de meilleurs services d'emploi et de bénéficier de meilleures conditions pour le noyau familial; le placement des mineurs dans des institutions ou des auberges de jeunesse, et l'aide financière qui leur permette de se réintégrer dans leur milieu; l'octroi de bourses permettant aux enfants qui en ont besoin de poursuivre leurs études secondaires et supérieures; le recensement et le traitement social des mineurs qui n'ont pas de représentation juridique; et la promotion et la coordination des activités sportives, touristiques et récréatives pour les mineurs.

86. En 1978, nous avons mis en marche, de façon expérimentale, le recensement national du mineur. Ce recensement avait pour objet d'analyser les problèmes relatifs aux mineurs dans tout le territoire de l'Etat, afin de perfectionner les activités entreprises et d'effectuer les enquêtes en vue de trouver la solution de ce problème. Le recensement national du mineur a commencé à fonctionner réellement en 1979 et les résultats préliminaires obtenus ne demandent pas la formulation d'un nouveau plan d'action national. Nous avons jugé plus utile de profiter de la proclamation de l'Année internationale de l'enfant pour renforcer et coordonner les programmes gouvernementaux existants en faveur des enfants et pour intensifier la coopération avec les organisations privées.

87. En 1979, étant donné que, parmi les objectifs de la résolution 31/169 adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 1976, figurait la demande de plus grands efforts de la part des gouvernements, en vue d'obtenir des améliorations durables au bénéfice de l'enfance et, en particulier, des enfants appartenant aux groupes les plus vulnérables, le décret 549/79 a été adopté, décret proclamant l'Année de l'enfant et de la famille. Par ce même décret, le Ministère du bien-être social était habilité à créer une commission nationale chargée de la programmation nationale de l'Année, par l'intermédiaire de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux.

88. L'ordre juridique en vigueur, fondé sur les lois relatives à l'adoption et aux manquements aux devoirs paternels, a été étudié dans le but de l'adapter à la réalité argentine actuelle. C'est ainsi qu'au début du mois de juin, nous avons envisagé la réforme législative des lois Nos 19134 et 13944. Le Président de la Commission nationale pour l'Année de l'enfant et de la famille, qui est en même temps Secrétaire de l'action sociale de la nation, a annoncé qu'une loi de l'adoption serait adoptée avant la fin de l'année. Cette communication a été faite à l'occasion de son voyage à Budapest, où il a participé au congrès sur la mise en œuvre des droits de l'enfant.

89. Dès qu'elle a été constituée, la Commission nationale a accordé la priorité à la réalisation de séminaires régionaux sur deux thèmes : l'exercice d'une paternité responsable et l'enfant et ses besoins.

90. Les séminaires régionaux ont eu lieu à Mendoza, pour la zone Cuyo, à Resistencia, pour la zone Nord-Est, à San Salvador de Jujuy, pour la zone Nord-Ouest, à Paraná, pour la zone centrale et du littoral, et à Rawson, pour la zone du Comahue et de la Patagonie. C'est ainsi que nous avons essayé d'adapter les programmes aux caractéristiques propres des groupes des provinces autonomes qui constituent le système fédéral de la République argentine.

91. Au milieu de l'année, les premières journées nationales ont été commémorées et elles ont réuni un groupe de 150 éducateurs du pays tout entier, sous la présidence honoraire du Directeur du Centre d'information des Nations Unies en Argentine. Les débats ont porté au sein de commissions, sur la santé et la protection de la famille, sur l'éducation, la culture et les moyens d'éducation, sur la protection sociale et juridique du mineur et sur les loisirs et les sports.

92. Les participants ont tenu particulièrement compte des besoins immédiats que leur a fait apparaître leur expérience quotidienne, mais sans oublier pour autant l'expérience acquise au niveau international sur quatre aspects essentiels.

93. Le premier aspect a trait à la formation des professeurs et à l'éducation des parents d'enfants de moins de 18 ans, âge limite de l'enfance fixé par l'UNESCO.

94. Le deuxième aspect porte sur l'interdiction de faire travailler tous les enfants de moins de 15 ans, que préconise l'OIT depuis sa création en 1919.

95. Le troisième aspect concerne le domaine critique de la mortalité infantile, en particulier dans les pays en développement, et le fléau de la faim, qui constitue l'une des plus grandes préoccupations de l'OMS dans son programme "La santé pour tous d'ici à l'an 2000".

96. Le quatrième aspect a trait au thème même de l'Année de l'enfant et de la famille en Argentine, qui est "Eduquer pour la paix". Dans ce contexte, nous avons rappelé les paroles du pape Pie XII : "On peut tout gagner par la paix; on peut tout perdre par la guerre."

97. C'est cette idée qui a guidé tous nos efforts en faveur d'une éducation intégrale comprenant, notamment, des plans pour la construction d'écoles, prévus et réalisés dans l'ensemble du territoire.



98. Le Gouvernement argentin partage la préoccupation de la communauté internationale au sujet du travail des enfants, car nous estimons que cela affecte le droit des enfants à recevoir une protection spéciale pour pouvoir se développer physiquement, mentalement et socialement, à recevoir un enseignement gratuit et à pouvoir jouer.

99. L'évolution de la législation et de la pratique dans notre pays montre que le premier soin des législateurs a été d'assurer l'enseignement primaire pour tous les enfants de 6 à 14 ans, qui a été rendu obligatoire par la loi No 1420 adoptée en 1884. En 1924, la loi No 11317 a été adoptée; cette loi interdisait l'emploi d'enfants de moins de 12 ans dans quelque tâche que ce soit, y compris dans les zones rurales, et cette interdiction s'appliquait aux enfants de moins de 12 ans, lorsqu'ils n'avaient pas achevé l'instruction obligatoire. Cette interdiction a été étendue aux enfants de moins de 14 ans par la loi No 20744. Cette même loi requiert que les mineurs de moins de 18 ans présentent un certificat médical spécifiant qu'ils sont aptes au travail et elle les oblige à passer des visites médicales périodiques; cette loi interdit aussi de faire travailler ces mineurs pendant plus de 6 heures par jour et plus de 36 heures par semaine, la nuit, et d'occuper des emplois nocifs ou dangereux.

100. Toutes ces lois font actuellement l'objet de réformes au sein de commissions du Ministère du travail, auxquelles participent les Ministères de l'économie et de la justice, en vue d'étendre la législation en vigueur et, notamment, celle relative au travail rural par le mineur.

101. Il y a divers organismes chargés d'assurer l'application des lois susmentionnées.

102. En premier lieu, le Ministère du travail exerce les fonctions de police du travail. J'ai l'honneur de pouvoir annoncer, ici, que ce ministère nous a informés qu'il n'y avait pas de violation et que, si une violation s'était produite, elle constituerait un cas isolé.

103. Deuxièmement, le Sous-secrétariat d'Etat pour le mineur et pour la famille, par ses organes de surveillance des jeunes, détecte les cas d'enfants qui travaillent en dehors de la surveillance de leurs parents, les cas d'enfants dont la moralité ou la santé est en danger et il les place alors sous la protection d'un organisme spécial.

104. Troisièmement, le Ministère pupillaire exerce sa responsabilité à l'égard de tous les citoyens mineurs, et particulièrement de ceux qui se trouvent employés dans des entreprises strictement familiales, lorsque leur emploi est jugé indispensable à leur subsistance ou à celle de leur famille directe.

105. Enfin, une fois qu'un jeune de plus de 14 ans est employé, il peut conclure des contrats de travail, sous réserve de l'autorisation paternelle, et il est habilité à intenter des actions en justice du travail pour ce qui est de son contrat ou de ses conditions de travail.

106. Je me suis attardé sur ces mesures qui interdisent ou réglementent le travail des mineurs en Argentine, parce qu'elles correspondent entièrement à la Convention No 10 de l'OIT, du 16 novembre 1921, concernant l'âge d'admis-

sion des enfants au travail dans l'agriculture<sup>3</sup>, que notre pays a ratifiée. Cette information pourra éclairer spécialement les fonctionnaires de l'OIT, qui désirent compléter ou mettre à jour leurs connaissances sur la situation des enfants dans les divers pays en développement.

107. Cette synthèse des activités entreprises au cours de l'année, sous l'égide du gouvernement, ne reflète pas l'enthousiasme extraordinaire avec lequel la communauté argentine a célébré, par le biais d'organisations privées ou par des initiatives individuelles, l'Année de l'enfant et de la famille. Ces activités comprennent, par exemple, le programme de sécurité des passagers et des piétons sur la voie publique, inspiré par le nombre d'enfants victimes d'accidents de la circulation; des cours sur l'éducation nutritionnelle et sur l'enfance prématurée, cours organisés périodiquement par souci de la santé mentale et physique des enfants; des études sur l'enseignement de l'emploi du temps des adolescents; tout un ensemble de concours, d'expositions et autres manifestations à l'échelon municipal, provincial et national, qui doivent se poursuivre au cours de la Semaine des droits de l'enfant qui aura lieu du 19 au 23 novembre prochain.

108. L'ensemble des renseignements accumulés n'est cependant pas suffisant pour la réalisation des plans futurs et nous pensons que l'Institut national de statistiques et du recensement aura, en 1980, des données qui nous permettront de connaître plus à fond la structure de la famille et la situation du mineur dans notre pays.

109. Nous pouvons cependant dès maintenant nous préoccuper, autant que l'information dont nous disposons nous le permet, de la situation irrégulière des enfants abandonnés, maltraités et des jeunes délinquants dont la délégation argentine a parlé en détail à la Réunion spéciale sur la situation des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes, qui s'est tenue à Mexico du 16 au 18 mai 1979.

110. Un autre problème qui nous préoccupe gravement est celui de la violence dont sont victimes les enfants. Tous les jours les moyens d'information nous apprennent de nouveaux cas de violence à l'égard des enfants dans le monde. Nous croyons que nous ne pouvons laisser passer cette occasion, sans adresser une invitation générale pour que tout soit fait afin d'éviter la violence aveugle à l'égard des enfants qui sont victimes dans de nombreux pays de mauvais traitements, de la délinquance ou du terrorisme criminel.

111. La délégation argentine, en adhérant pleinement à la Déclaration sur les soins en faveur des enfants en Amérique latine et aux Caraïbes, approuvée à cette occasion à Mexico<sup>4</sup>, comprend la frustration de certains représentants, qui ont adopté une position de dénonciation à l'égard des causes qui sont à l'origine des problèmes de l'enfance dans la région. Mais, quelle que soit la position adoptée alors sur certains points de la Déclaration, je tiens à féliciter chaleureusement le FISE pour les efforts qu'il a déployés

<sup>3</sup> Voir *Organisation internationale du Travail, conventions et recommandations adoptées par la Conférence internationale du Travail, 1919-1966*, Genève, Bureau international du Travail, 1966.

<sup>4</sup> *Documents officiels du Conseil économique et social, 1979, Supplément No 11, annexe I.*

pour résoudre les problèmes des enfants en Amérique latine.

112. La préoccupation de M. Johan Grun, qui a aidé de ses conseils le groupe latino-américain de New York, et la collaboration des fonctionnaires de liaison ne peuvent pas être ignorées. Les gouvernements de la région y ont été très sensibles et ils savent qu'ils peuvent compter au FISE sur des amis fidèles, capables de leur apporter toute la coopération dont ils ont besoin et de travailler avec eux dans une harmonie fructueuse. Nous les renvoyons aujourd'hui à la Déclaration approuvée récemment lors de la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à La Havane [voir A/34/542].

113. Pour un pays comme l'Argentine, qui n'a jamais sollicité ni jamais reçu l'aide du FISE, il est cependant important de bénéficier des renseignements et des échanges d'expériences que le FISE peut offrir. C'est pourquoi il nous paraît important que le département d'information publie en espagnol les documents d'information, si intéressants, qui n'existent en ce moment qu'en anglais. A titre d'exemple, je relèverai particulièrement les renseignements sur les enfants handicapés, invalides et déficients mentaux.

114. La délégation argentine estime qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts accomplis aux niveaux national et international durant l'Année internationale de l'enfant et qu'il est important de tirer le plus grand parti possible de l'expérience accumulée. C'est pourquoi nous appuierons toute mesure destinée à prolonger le mandat d'un certain nombre de fonctionnaires qui se consacrent à cette tâche cruciale. En même temps, compte tenu des liens établis d'ores et déjà, nous croyons qu'il est important que les travaux de 1979 en faveur des enfants handicapés se poursuivent en 1981, afin que le problème de ces enfants reçoive la priorité nécessaire dans les activités de l'Organisation des Nations Unies au cours de l'Année internationale des personnes handicapées.

115. Je désire ajouter une réflexion qui me paraît de première importance : étant donné les circonstances actuelles du monde, nous ne devrions pas conclure ce débat sur l'Année internationale de l'enfant, sans recommander clairement d'accorder une attention particulière aux enfants réfugiés. Je ne crois pas avoir besoin de citer de chiffres ou de donner des détails sur une situation aussi douloureuse qui touche tant d'enfants en diverses régions de notre monde. L'Argentine fait et fera tout en son pouvoir pour contribuer à résoudre ces graves problèmes et à en diminuer les effets. C'est dans cet esprit que nous avons accepté 1 000 familles du Sud-Est asiatique, sans limite quant au nombre de leurs enfants. Nous voulons par là renforcer le noyau familial qui, à notre avis, est essentiel si nous voulons répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et si nous voulons promouvoir son bien-être spirituel et physique à l'intérieur de notre pays. Mais nous n'y parviendrons pas sans la généreuse participation d'un grand nombre de pays.

116. Nous avons affirmé que les besoins de l'enfant devaient être satisfaits immédiatement, compte tenu de sa dignité humaine et des valeurs spirituelles qu'il représente. Nous devons donc nous engager solidairement à traduire par des faits la préoccupation de la communauté internationale d'assurer l'avenir et l'intégrité de l'homme dans les générations futures.

117. Permettez-moi, au terme de cette intervention, de vous donner lecture du message du Président de la République argentine, Don Jorge Rafael Videla, message qu'il a adressé à l'occasion de l'Année internationale de l'enfant, conformément à la résolution 33/38 de l'Assemblée générale :

“En adhérant avec ferveur à l'Année internationale de l'enfant, dans le cadre de l'Année de l'enfant et de la famille et sous le signe de l'“Education pour la paix”, le Gouvernement argentin apprécie à sa juste valeur cette noble initiative qui suscite tant d'espoirs dans le monde. D'autre part, cette heureuse circonstance coïncide pleinement avec notre souci, car nous avons toujours mis l'accent dans notre politique sur le renforcement des liens de la famille et avons toujours appuyé tant moralement que matériellement une intégration formelle de l'enfant.”

118. Mme KOMAROVA (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Y a-t-il de par le monde un sentiment plus ancien, plus naturel, plus désintéressé et plus admirable que l'amour envers les enfants ? Que possèdent une famille, un peuple, un Etat qui ait une valeur plus grande que leurs enfants ? Quelle éducation vont recevoir les enfants, comment vont-ils assurer la relève de leurs aînés, quelles idées les inspireront ? Voilà de quoi dépend en grande partie l'avenir de chaque pays et du monde entier. La santé des enfants, leur éducation, voilà les problèmes qui préoccupent actuellement toute l'humanité.

119. A l'heure actuelle, on compte sur notre planète plus d'1 milliard et demi d'enfants et tous devraient être heureux. Tel est leur droit, voilà précisément ce qui est inscrit dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale en 1959 [*résolution 1386 (XIV)*]. Cependant, deux décennies se sont écoulées depuis l'adoption de ce document important, et dans de nombreux pays, ces dispositions et principes fondamentaux ne sont pas appliqués. C'est pourquoi nous devons travailler sans relâche pour faire en sorte que les droits des enfants soient non seulement admis mais encore effectivement réalisés dans la pratique.

120. Cette année a été proclamée par l'Organisation des Nations Unies Année internationale de l'enfant. Son but consiste à faire en sorte que l'humanité, grâce à des efforts concertés, contribue de manière réelle et tangible à assurer à tous une enfance heureuse dans un monde pacifique.

121. La conscience de l'humanité ne saurait être en repos, alors que les enfants souffrent, alors que dans de nombreux pays, ils croupissent dans la pauvreté, dans la famine et dans la maladie. Les enfants qui vivent dans des pays où règnent des régimes fascistes et dictatoriaux, où règnent le racisme et l'*apartheid*, souffrent d'une façon indicible.

122. D'après les renseignements communiqués par le FISE, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, 500 millions d'enfants dans le monde vivent dans la pauvreté, 200 millions souffrent chaque jour de la faim, 1 milliard d'habitants de notre planète n'ont pas de conditions de logement normales, un tiers d'entre eux vivent dans des taudis, 100 millions d'enfants n'ont jamais eu entre les mains d'abécédaire. Dans

le monde, il y a beaucoup de pays où les normes les plus élémentaires de santé des enfants n'existent pas. Des millions d'enfants périssent par suite d'absence d'aide médicale; le manque de vitamines fait que chaque année plus de 100 000 enfants dans les pays en développement sont atteints de cécité. Le besoin force de nombreux parents à faire travailler leurs enfants; plus de 50 millions d'enfants de moins de 15 ans sont forcés de gagner leur vie. La détresse de millions d'enfants dans la majorité des pays en développement, voilà le résultat de longues années d'exploitation coloniale de ces pays, ainsi que d'exploitation néo-coloniale continue.

123. Semblables phénomènes ne sont malheureusement pas rares dans les pays capitalistes développés. Selon les données de l'UNESCO, les enfants de 10 à 14 ans dans ces pays représentent 4 p. 100 de la main-d'œuvre, alors que des millions d'adultes s'efforcent en vain de trouver du travail. Les employeurs préfèrent utiliser le travail des enfants, car ils peuvent les exploiter sans contrôle, ils peuvent leur verser des salaires moins élevés qu'aux adultes et ils n'ont pas à supporter les coûts d'une protection sociale.

124. C'est pourquoi l'Année internationale de l'enfant est interprétée par le peuple soviétique comme une année de solidarité et de lutte de toutes les forces progressistes de la planète, contre les privations d'ordre social, les humiliations d'ordre racial que subissent les enfants, et comme une année de lutte pour l'avenir de l'humanité.

125. Ce qui brise le cœur des honnêtes gens et qui provoque une peine insupportable est le fait monstrueux que des enfants innocents sont les premières victimes de guerres d'agression, lorsqu'ils périssent ou lorsqu'ils deviennent des invalides ou des orphelins.

126. Ces sentiments nous sont particulièrement compréhensibles car nous sommes les représentants d'un pays qui a vécu les horreurs de l'agression fasciste au cours de la seconde guerre mondiale. La paix, c'est le bonheur des enfants, le bonheur de tous les hommes. Sans paix il n'y a pas d'enfance, il n'y a pas d'avenir. Or des millions et des millions d'hommes ont été privés de leur enfance par les guerres; il ne faut jamais oublier cela.

127. L'Union soviétique est le premier pays au monde où l'éducation des enfants, les soins apportés à leur développement physique et moral sont une affaire d'Etat prioritaire. Dès l'instauration du pouvoir soviétique, il n'y a pas eu un seul jour chez nous où ces soins aient faibli ou se soient vu relégués au deuxième plan.

128. En Union soviétique, pays de véritable égalité où le peuple est véritablement au pouvoir, les enfants sont considérés comme la seule classe privilégiée.

129. "Garantir une enfance heureuse à chaque enfant, c'est là l'une des tâches les plus importantes et les plus nobles de la construction de la société communiste"; voilà ce qui est dit dans le Programme du parti communiste de l'Union soviétique et c'est là une tâche qui se réalise avec succès.

130. Ce qui, dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, ne constitue pour de nombreux pays qu'un objectif lointain est depuis longtemps une réalité en Union

soviétique. Le souci constant des enfants, les principes fondamentaux de la Déclaration des droits de l'enfant sont devenus une loi immuable dans notre pays et sont inscrits dans la Constitution de l'Union soviétique.

131. L'intérêt à l'égard des enfants, c'est là un concept qui présente des aspects variés. Il s'agit de prendre tout un ensemble de mesures liées à l'élévation du niveau de vie matériel du peuple, lié au développement du système d'enseignement, à l'amélioration de l'éducation des jeunes et des adolescents, ainsi qu'au développement complet des peuples qui bâtissent une nouvelle société.

132. Dans ses vœux de Nouvel An adressés aux enfants, le Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, M. Leonid Ilyich Brejnev a déclaré: "Nous nous efforçons d'inculquer aux enfants la bonté et l'amitié... de leur enseigner à respecter le travail et à savoir œuvrer pour le bien de tous" [voir A/34/54, annexe]. Ces paroles montrent les orientations fondamentales de l'éducation des enfants soviétiques.

133. Conformément aux décisions adoptées par le vingt-cinquième Congrès du parti Communiste de l'Union soviétique, le Gouvernement soviétique et les pouvoirs publics locaux, avec la participation active des organisations publiques, ont adopté des mesures très vastes destinées à aider les enfants à développer leurs capacités, à acquérir des connaissances et des habitudes de travail, et à recevoir une éducation qui les rende sains de corps et d'esprit.

*M. Illueca (Panama), vice-président, prend la présidence.*

134. L'Etat accorde une aide matérielle importante aux familles pour l'éducation de leurs enfants, pour qu'ils soient élevés gratuitement dans des institutions réservées aux enfants et au moyen d'allocations accordées aux mères de familles nombreuses et aux mères célibataires ainsi qu'aux familles démunies; l'Etat verse des allocations aux familles en cas de perte de soutien de famille; des allocations sont également prévues pour les invalides de naissance, des suppléments d'allocations sont réservés aux enfants handicapés, des bourses sont accordées à ceux qui étudient, etc.

135. En Union soviétique, l'enseignement secondaire est obligatoire pour les jeunes.

136. Les chiffres, dans leur concision, sont éloquentes: en Union soviétique il y a 120 000 établissements préscolaires qui reçoivent près de 13 millions d'enfants; 140 000 écoles où étudient près de 40 millions d'enfants; les camps de pionniers et les sanatoriums reçoivent, chaque année, plus de 13 millions d'enfants et d'adolescents. Dans le développement culturel de la génération montante, un rôle très important est dévolu aux chœurs d'enfants, à la chorégraphie, au théâtre, à l'opéra, au cirque, à des orchestres folkloriques, aux écoles de musique, aux ensembles et groupes se consacrant à la musique et aux beaux arts. Leur nombre ne fait que s'accroître.

137. Chez nous, il est de tradition d'organiser des fêtes pour les enfants, des semaines du livre d'enfant, de la musique, du cinéma et du théâtre pour enfants. On écrit des livres pour les enfants; on crée des journaux et des revues pour enfants; on tourne des films et on met en scène des

spectacles qui doivent éveiller chez les enfants de bons sentiments et des qualités spirituelles élevées.

138. Les conseils locaux, les syndicats, les organisations de jeunesse communiste et les organisations sportives accordent une grande part à la gymnastique, aux sports, au tourisme. Chaque année près de 20 millions d'écoliers participent à des épreuves couronnées par des prix accordés par des Clubs. Ces prix portent les noms de "Ballon de cuir", de "Disque d'or", de "Patins d'argent", entre autres.

139. Dans notre pays, l'attention portée aux idéaux moraux, au monde culturel de l'enfance se fonde harmonieusement avec les soins apportés à sa santé. En Union soviétique, pour la première fois au monde, a été créé un système complet de dépistage et de traitement médical gratuit réservé aux enfants. A peine un enfant a-t-il vu le jour, que déjà tout est mis en œuvre pour qu'il soit en bonne santé. Un soin tout particulier est accordé à la protection de la santé de la mère et de l'enfant. C'est un domaine qui reflète très clairement la vocation préventive de la médecine soviétique. Il y a environ 100 000 pédiatres qui surveillent la santé de nos enfants; 12 000 polycliniques pédiatriques, ainsi qu'un vaste réseau de cabinets de consultations, de dispensaires et d'établissements médicaux pour enfants.

140. L'expérience de l'Union soviétique, où tout est mis en œuvre pour que les enfants vivent heureux, pour qu'ils justifient les espoirs que leurs père et mère fondent en eux ainsi que les espoirs de la société, peut servir d'exemple convaincant pour de nombreux pays dans leur lutte pour la protection de l'enfance. Notre expérience montre que l'amélioration des conditions de vie de l'enfant, le respect de ses droits, inscrit dans la Déclaration des droits de l'enfant, ne peuvent être réalisés que si les gouvernements adoptent une politique progressiste sur le plan législatif et procèdent en même temps à des réformes sociales et économiques radicales.

141. En Union soviétique, on manifeste une très grande compréhension envers les efforts de la communauté internationale visant à assurer les conditions propices à une vie normale, au plein épanouissement et à l'avenir heureux de l'enfant.

142. Le Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique a appuyé la décision de l'Organisation des Nations Unies tendant à proclamer 1979 Année internationale de l'enfant; à cette fin, il a créé une commission spéciale dirigée par M. N. A. Tikhonov, candidat au Politburo du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et premier vice-président du Conseil des ministres de l'URSS. Le Présidium a recommandé aux commissions du Soviet suprême de l'Union soviétique qui ont à traiter des questions relatives au travail, à la condition de la femme, à la protection de la mère et de l'enfant et à d'autres commissions, de renforcer le contrôle de l'application des mesures visant à améliorer la protection de la mère et de l'enfant, à améliorer la santé de l'enfant et à perfectionner son éducation.

143. La Commission soviétique chargée de l'Organisation de l'Année internationale de l'enfant coordonne toutes les activités qui se déroulent dans le pays, dans le cadre de cette année.

144. Sur l'initiative de la Commission, dans les entreprises, dans les institutions, dans les kolkhozes et les sovkhozes, dans les établissements scolaires et les instituts scientifiques, on organise des conférences, on présente des rapports, on organise des débats, des soirées, des festivals cinématographiques, des expositions de photos, on publie des affiches, des cartes postales, on enregistre des disques, on imprime des enveloppes et des timbres-poste consacrés à l'Année internationale de l'enfant. Dans les usines, dans les institutions et établissements scolaires, on organise des réunions consacrées à l'Année internationale de l'enfant. Un festival très intéressant, intitulé "Que le soleil luise à jamais" a été tenu. En Crimée, dans le camp des pionniers Artek, une grande fête enfantine internationale intitulée "Pour une enfance heureuse dans un monde pacifique" s'est déroulée; de nombreux enfants venus de tous les pays du monde y ont participé.

145. Dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, nous organisons des conférences, des colloques, des rencontres d'écrivains, de compositeurs, d'artistes, d'acteurs, de savants, qui discutent de problèmes d'actualité relatifs à l'organisation de l'éducation artistique et de la création scientifique et technique des enfants.

146. Les journaux publient régulièrement des articles, des photos qui montrent les résultats des travaux entrepris dans le but de réaliser les décisions du vingt-cinquième Congrès du parti, adoptées par le Comité central du parti communiste de l'URSS et du Gouvernement soviétique, en ce qui concerne l'amélioration des conditions de vie des enfants, de leurs études, de leur éducation, de leur santé et de l'organisation de leurs loisirs.

147. Des films particulièrement consacrés à l'Année internationale de l'enfant sont projetés dans le pays.

148. Des informations détaillées relatives aux mesures qui ont été adoptées dans notre pays dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant ont été envoyées au Secrétaire général des Nations Unies et ont été publiées en tant que documents de l'Organisation [voir A/34/232].

149. L'appel de l'Assemblée générale a reçu chez nous un accueil très favorable; il s'agissait de renforcer les efforts des pays au niveau national et international, afin d'élever constamment le bien-être de l'enfant. Dans le cadre de la coopération économique et culturelle avec les pays en développement, l'Union soviétique leur a offert son assistance pour préparer des cadres qualifiés, dans les domaines nationaux de l'éducation, de l'instruction et de la santé publique. L'Union soviétique participe activement aux programmes concernant ces questions, mis au point par l'ONU, le FISE, l'UNESCO, l'OMS et autres organisations internationales.

150. Nos enfants sont élevés dans un véritable esprit internationaliste. En 1924, dans ces années lointaines, les premiers pionniers de Moscou recueillaient de la menue monnaie pour appuyer les efforts des grévistes de la Ruhr, d'Hambourg et de Dresde. Dans les années 70, les pionniers ont accordé cette assistance à leurs semblables du Viet Nam, de l'Angola, du Chili, de l'Uruguay et aux enfants palestiniens. C'est là des signes de solidarité avec tous ceux qui luttent pour la paix dans le monde, pour l'indépendance nationale et le progrès social. A Moscou seulement, il existe

768 clubs scolaires d'amitié internationale; et, dans tout le pays, il y en a des dizaines de milliers; ces clubs s'efforcent d'enseigner aux enfants l'esprit de paix et d'amitié entre les peuples.

151. Nos enfants — ceux qui viennent au monde ou ceux qui sont entrés à l'école primaire — sont appelés à vivre et à travailler au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce sont eux qui doivent faire aller de l'avant la civilisation humaine, développer la science, la technique, la culture; c'est à eux qu'il appartient d'instaurer des relations justes entre les Etats et les peuples. C'est pourquoi, songeant au sort de nos enfants, nous ne pouvons pas ne pas songer à la paix.

152. L'Union soviétique lutte de manière constante et obstinée pour la paix et contre la course aux armements et la menace de la guerre nucléaire. Notre tâche commune consiste à contribuer par tous les moyens à atteindre ces objectifs très nobles, à réaliser un véritable désarmement, afin que les ressources qui seront ainsi libérées puissent être totalement consacrées au développement social et économique et, en particulier, à l'amélioration de la vie des enfants.

153. Le premier jour de cette année, parlant à propos de l'Année internationale de l'enfant, le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du présidium du Soviet suprême de l'URSS, le camarade Brejnev, a déclaré à la télévision soviétique :

“... les enfants sont notre avenir; c'est à eux qu'il appartiendra de poursuivre l'œuvre de leur père et de leur mère. Je suis persuadé qu'ils sauront rendre la vie sur la terre meilleure et plus heureuse. Notre tâche à nous, c'est de faire en sorte que les enfants de tous les peuples ne connaissent point la guerre, qu'ils aient une enfance douce et joyeuse.” [Voir A/34/54, annexe.]

154. Les Soviétiques, de même que tous les honnêtes gens sur terre, font tout en leur pouvoir afin que pas un seul enfant ne connaisse en grandissant les horreurs du fascisme, de l'*apartheid* et du génocide, comme les enfants d'Afrique australe, que pas un enfant ne devienne la victime de l'agression comme les enfants du Viet Nam, que jamais un seul enfant ne soit privé de son droit de naître dans sa patrie, comme c'est le cas pour les enfants palestiniens.

155. Nous voulons que les enfants de toute la planète grandissent heureux et en bonne santé et que, parvenus à l'état d'adulte, ils protègent la paix, l'amitié et notre terre si magnifique. C'est l'objectif que vise d'ailleurs la proposition de la République populaire de Pologne tendant à l'élaboration d'une convention des droits de l'enfant<sup>5</sup>. Nous espérons que l'élaboration de ce document extrêmement important sera bientôt achevé.

156. Du 7 au 11 septembre 1979 s'est déroulée à Moscou la Conférence mondiale, intitulée “Un avenir pacifique et heureux pour tous les enfants”. Y ont participé les représentants de 130 Etats, de 47 organisations internationales, y compris l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées. Il s'agissait d'une conférence très représentative, qui a été saluée par des messages émanant du

Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, ainsi que de 38 chefs d'Etat ou de gouvernement de différents pays. Ayant examiné des problèmes d'actualité concernant l'éducation des enfants, la protection de leur santé, ainsi que des problèmes concernant la responsabilité de la société à l'égard des générations montantes, la Conférence a adopté un message destiné à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale, aux gouvernements et aux parlements de tous les Etats, et un appel à l'opinion mondiale, aux organisations et mouvements publics. Ces documents ont été distribués en tant que documents officiels de l'Organisation des Nations Unies [A/34/600].

157. Les participants à la Conférence mondiale ont demandé aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, à leur gouvernement et parlement d'adopter des mesures et d'élargir les actions destinées à lutter contre toutes les formes d'agression, de domination économique et d'occupation étrangère, d'oppression coloniale et de génocide, qui constituent une violation des normes du droit international des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

158. Les participants à la Conférence ont également noté qu'il fallait faire tout ce qui était possible dans les pays pour raffermir et rendre irréversible la détente, arrêter la course aux armements, assurer l'interdiction de l'arme nucléaire et de toutes les autres armes de destruction massive et atteindre l'un des objectifs essentiels de toute l'humanité, qui est le désarmement général et complet, ce qui permettra d'assurer à nos enfants un avenir pacifique et heureux.

159. Les participants à la Conférence ont exprimé leur conviction que les Nations Unies, tous les Etats Membres de l'Organisation, leurs gouvernement et parlement doivent renforcer, partout où cela est possible, les actions et efforts communs, afin d'atteindre les objectifs humanitaires et nobles qui sont incarnés dans le préambule de la Déclaration des droits de l'enfant, où il est dit, entre autres, que “l'humanité se doit de donner à l'enfant le meilleur d'elle-même”.

160. Partageant pleinement cet appel, nous sommes convaincus que l'Année internationale de l'enfant, qui est sur le point de s'achever, laissera sur notre planète de nombreux résultats favorables et incitera l'Organisation des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations internationales et tous les Etats Membres à redoubler d'efforts, pour assurer des conditions pacifiques permettant aux enfants de vivre normalement, de s'épanouir pleinement et de jouir du bien-être et du bonheur.

161. M. SCHELTEMA (Pays-Bas) [interprétation de l'anglais] : Il est juste de dire que l'élan engendré par l'Année internationale de l'enfant a dépassé de loin nos espérances. C'est là sans doute une réussite de premier ordre que nous devons au FISE, et plus particulièrement aux efforts du secrétariat de l'Année internationale de l'enfant.

162. Je ne veux pas m'étendre sur l'enthousiasme immédiat ni sur l'intérêt que l'Année internationale de l'enfant a provoqués. Nous sommes tous bien conscients des activités multiples qui ont été entreprises au cours des mois passés, ainsi que des idées et suggestions utiles formulées pour améliorer les conditions de vie des enfants. Je préfère,

<sup>5</sup> *Ibid.*, 1978, Supplément No 4, chap. XXVI, sect. A, résolution 20 (XXXIV), annexe.

quant à moi, souligner notre responsabilité qui est de s'assurer que les espérances suscitées au cours de l'Année internationale de l'enfant se matérialisent, car la gageure consiste maintenant à renforcer et à utiliser au maximum les réussites de l'Année internationale.

163. Avant tout, nous avons tous, en tant que gouvernements pris individuellement, le devoir de garantir au-delà de 1979, un souci permanent et systématique des besoins essentiels des enfants. Aux Pays-Bas, l'Année internationale de l'enfant a été extrêmement utile, car elle a montré que les problèmes des enfants dans une société industrialisée sont multiples et que la situation de certains groupes d'enfants déshérités n'était pas aussi tolérable que beaucoup le pensaient. La Commission nationale néerlandaise pour l'Année internationale de l'enfance a joué, à cet égard, un rôle important. Le pays est devenu de plus en plus conscient des problèmes qui se posent à des groupes spéciaux d'enfants, tels que les enfants des travailleurs migrants et les enfants handicapés. Nous avons pris conscience du fait qu'il nous fallait réfléchir aux effets de nos sociétés modernes industrialisées sur les enfants et qu'il convenait de tenir compte du sort de ces enfants dans ce qu'on est convenu d'appeler le "quart monde". Dans les années à venir, telles sont, entre autres, les questions qui devront retenir toute notre attention. Souvent, c'est davantage l'absence d'un manque de compréhension du public et d'une volonté politique, que l'absence de ressources, qui conduit à la poursuite et quelquefois même à l'aggravation des problèmes existants dans les sociétés industrialisées. Nous devons donc procéder à un sévère examen de conscience et peut-être devons-nous aussi réviser l'ordre de nos priorités, si nous voulons répondre aux besoins et aux vœux des enfants des parties riches du monde.

164. Aux Pays-Bas, nous sommes en train de mettre sur pied des propositions susceptibles de permettre de porter une attention toujours croissante aux problèmes de l'enfant. La Commission nationale élabore aussi un plan visant à établir dans toutes les provinces des conseils régionaux de l'enfant. Ces conseils seront composés exclusivement d'enfants. C'est ainsi que ces conseils pourront être l'instrument permettant aux enfants hollandais de faire connaître leurs besoins et leurs souhaits.

165. L'Année internationale de l'enfant est, bien entendu, une occasion toute désignée pour se demander si nous tenons suffisamment compte de l'enfant dans le tiers monde. Si les problèmes de l'enfant dans le monde industrialisé sont essentiellement des "problèmes d'amélioration", la situation de l'enfant dans le tiers monde est, bien souvent, une question de survie. C'est pourquoi cette dernière catégorie d'enfants mérite notre attention permanente. Malgré les efforts des pays du tiers monde eux-mêmes et en dépit des nombreux programmes d'assistance multilatéraux et bilatéraux, la solution de problèmes écrasants, tels que la mortalité infantile, la malnutrition et l'analphabétisme, est encore bien loin d'être trouvée. L'amélioration de la condition de l'enfant est à peine perceptible. Peut-être la satisfaction des besoins les plus élémentaires de l'homme reçoit-elle un rang de priorité insuffisant dans le processus du développement.

166. Il est impossible de dissocier les problèmes de l'enfant dans le tiers monde des problèmes du dévelop-

pement en général. Sa condition ne saurait constituer un problème isolé. La situation de l'enfant est déterminée par son environnement direct, par les conditions de vie qui sont les siennes. C'est pourquoi les efforts pour améliorer la situation de l'enfant doivent tendre en premier lieu à améliorer cet environnement. Quand cela sera fait, un certain nombre de problèmes d'ordre structurel se poseront à nous : insuffisance de services de santé, possibilités limitées en matière d'enseignement, manque d'eau et de moyens sanitaires, chômage, etc. Ainsi, l'amélioration de la situation de l'enfant nécessite une politique de développement aux multiples aspects qui, entre autres choses, doit tendre à fournir les services essentiels et mettre l'accent sur le développement des populations. Si nous pouvons établir des conditions dans lesquelles les populations du tiers monde pourront s'épanouir pleinement, les enfants seront alors en mesure de bénéficier des avantages qui découleront d'un tel développement.

167. Même dans le cadre de cette conception, il est indispensable d'accorder une attention spéciale aux besoins propres à l'enfant. Les cinq premières années de la vie d'un enfant sont d'une importance cruciale pour son développement futur. Un enfant qui, au cours de la première phase de sa vie, est privé d'une bonne alimentation et des soins sanitaires élémentaires, peut en subir les conséquences tout au long de sa vie d'adulte. Une des organisations qui se préoccupe de cette assistance essentielle aux moins de 5 ans est le FISE. Le Gouvernement néerlandais a toujours respecté cette organisation pour le travail si utile qu'elle accomplit et qui, d'ailleurs, ne se limite pas à une assistance sanitaire directe à la mère et à l'enfant. Le FISE s'intéresse à l'ensemble de l'environnement dans lequel l'enfant grandit et qui doit lui donner la possibilité de s'épanouir pleinement. Grâce à sa stratégie axée sur les services essentiels, le FISE cherche à élaborer des méthodes pouvant atteindre directement les enfants et les familles qui, jusqu'à présent, ne l'ont pas été ou ne l'ont été qu'insuffisamment. L'apport de services fondamentaux dans des domaines tels que la santé, l'eau, les services sanitaires, la production alimentaire, la planification familiale et l'amélioration de la situation des femmes, est au cœur de cette stratégie, qui souligne également la participation active de la population locale dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et de programmes.

168. Etant donné les résultats encourageants obtenus par le FISE, grâce à sa stratégie axée sur les services fondamentaux, le Gouvernement néerlandais a été, au cours de ces dernières années, un de ses plus ardents défenseurs. Nous estimons que l'année écoulée a montré que, dans les questions touchant à l'enfance, le FISE peut jouer un rôle vital en tant qu'institution de premier plan du système des Nations Unies. C'est pourquoi nous estimons que le rôle du FISE, en tant qu'institution de pointe, doit se poursuivre au-delà de 1979. La participation directe du FISE dans les questions touchant à l'enfant devrait être cependant limitée. La stratégie axée sur les services fondamentaux doit demeurer la priorité absolue du FISE et constituer sa directive essentielle. Aussi importants et urgents que puissent être les autres besoins de l'enfant, le FISE doit avant tout continuer à aider les pays du tiers monde dans leurs efforts visant à fournir aux enfants les services essentiels dont ils ont le plus besoin. Le rôle directeur du FISE doit

avant tout être déterminé par le mandat qui lui a été conféré et qui est de répondre aux "besoins" de l'enfant.

169. A cet égard, j'ai le grand plaisir d'annoncer une contribution spéciale au FISE. Le Gouvernement néerlandais a décidé de verser une somme de 6 770 000 dollars des Etats-Unis à 10 projets du FISE dans 9 pays différents. Ces projets s'étendent à des activités très diverses, telles que le développement urbain, l'adduction d'eau, la mise en place de services sanitaires et le rôle des femmes dans le développement, ainsi que les soins essentiels en matière de santé. Cette contribution spéciale, qui vient s'ajouter à notre contribution de 1979 au programme général du FISE, contribution qui est de 14,5 millions de florins, soit approximativement 7 250 000 dollars — soit plus de 7 millions de dollars des Etats-Unis — est la marque de la ferme intention que nous avons de contribuer à améliorer les conditions de vie des enfants, tant économiques que sociales. C'est aussi la marque de la confiance que nous avons dans la façon dont le FISE traite du développement. Mais, je soulignerai que cette contribution spéciale ne constitue pas un précédent pour les années à venir et ne doit pas être considérée comme l'annonce que des contributions spéciales analogues seront demandées dans l'avenir.

170. On doit souhaiter que l'élan considérable engendré par l'Année internationale de l'enfant incite de nouveau tous les pays intéressés à mettre en œuvre de nouveaux programmes et politiques pour l'enfance. C'est à nous qu'il appartient de résoudre le problème. Relevons le défi, dans l'espoir que l'Année internationale de l'enfant ne restera pas un fait isolé.

171. M. TABIBI (Afghanistan) [*interprétation de l'anglais*] : Nous sommes réunis ici afin de célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant.

172. La République démocratique d'Afghanistan appuie tous les efforts déployés par la communauté internationale et destinés à procurer les conditions nécessaires à un avenir heureux des enfants du monde.

173. Notre peuple et notre gouvernement se sont félicités de l'intérêt considérable de la décision prise par notre organisation d'observer l'Année internationale de l'enfant; mais, nous l'avons observée et nous l'avons célébrée aussi dans nos villes, dans nos villages, dans nos écoles, ainsi que dans notre presse et par tous les autres moyens d'information. Nous pensons que les enfants d'aujourd'hui sont les gardiens de demain, les gardiens de la paix et du bien-être, de la sécurité et de la prospérité économique. Si nous prêtons aujourd'hui attention à leur éducation, à leur santé et à leur bonheur, nous aurons demain un monde heureux, sain et pacifique. On dit à juste titre que la guerre qui se déroule sur les champs de bataille se prépare tout d'abord dans l'esprit de l'homme. Par conséquent, si nous formons nos enfants à être les gardiens de la paix et de la coopération internationale, l'avenir sera plus lumineux et plus heureux pour tous car, grâce à une meilleure éducation, les enfants d'aujourd'hui se verront assurer, ainsi qu'à leurs enfants et à leurs petits-enfants, une vie plus heureuse. Si nous nous préoccupons de la santé et de l'éducation de l'enfant, nous devons également penser à sa mère; en effet, la santé d'un enfant à sa naissance dépend essentiellement

de la manière dont s'est déroulée la grossesse de sa mère; bien entendu, l'enfant est également affecté par l'éducation qui lui est donnée chez lui, qu'il soit au berceau ou sous la surveillance de sa mère.

174. Au cours de cette année, nous ne pourrions pas nous satisfaire de déclarations, mais devrions faire passer nos paroles dans les actes, dans la plus grande partie de la communauté mondiale, afin de mettre en œuvre les principes de la Déclaration des droits de l'enfant et d'assurer aux enfants et à leurs familles une meilleure ambiance sur le plan social et économique, contribuant ainsi à les garder en bonne santé. Dans le cadre de leur plan national, tous les Etats Membres doivent avoir un plan détaillé en vue du bien-être de leurs enfants; le FISE devrait être renforcé et le domaine de ses activités élargi aux enfants et aux mères démunis du monde. Les autres institutions des Nations Unies — outre le FISE, qui a accompli jusqu'ici le travail de base — la FAO, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, et le PNUD devraient œuvrer conjointement au sein d'un conseil ou d'une commission qui serait créé par le Secrétaire général, en vue de préparer un programme mondial pour le bien-être des enfants et des mères dans le monde et de demander aux pays développés, aux institutions privées et humanitaires, aux personnes riches, de faire chaque année au FISE des dons généreux, d'un montant supérieur à ceux actuellement consentis, pour répondre à ce noble objectif.

175. Nous pensons que l'appel qui a été lancé par l'Assemblée générale il y a trois ans, au paragraphe 3 de sa résolution 31/169, demandant instamment aux Etats Membres "d'intensifier leurs efforts aux échelons national et communautaire afin d'améliorer de façon durable le bien-être des enfants" devrait être réaffirmé pour que l'on constate ce qui a été accompli depuis que cet appel a été lancé.

176. L'Afghanistan ne se préoccupe pas seulement du bien-être de ses propres enfants, qui a sa place dans son plan national, mais il se soucie du sort de tous les enfants qui, au nombre de plus d'1 milliard et demi — dont la plupart vivent dans le vieux continent asiatique — souffrent de la faim, de la pauvreté, du chômage et de la maladie.

177. Le colonialisme, le néo-colonialisme et les guerres coloniales, les conflits nationaux et internationaux ont contribué à aggraver le sort des enfants en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Il est de notre responsabilité et du devoir de l'Organisation de détourner rapidement des fonds de la course aux armements et de les utiliser au développement économique et social du milliard et demi d'enfants affamés, malades, nécessiteux et démunis du monde. Comme nous l'a rappelé fort justement l'autre jour le président Castro, de Cuba :

"Avec 300 milliards de dollars, on pourrait construire en un an 600 000 écoles pouvant recevoir 400 millions d'enfants; ou 60 millions de logements confortables..."  
[Voir 31e séance, par. 129.]

Pourquoi l'humanité se livre-t-elle à un tel gaspillage en vue de la destruction, alors qu'elle est capable de sauver des millions d'enfants et de mères souffrants, démunis et affamés, et cela si facilement ?

178. Au cours du plan quinquennal de notre gouvernement, les besoins des enfants dans les domaines de la santé et de l'éducation figurent parmi les points prioritaires, et nous nous félicitons de la coopération des institutions des Nations Unies, telles que le FISE, ainsi que de l'assistance que nous apportent à cet égard des pays amis. Nous espérons que les autorités des Nations Unies considéreront attentivement notre proposition de créer un conseil composé de diverses institutions, sous les auspices et la direction du FISE — organisme dont la création serait confiée au Secrétaire général, et qui aurait pour tâche de préparer un plan mondial détaillé destiné à aider les enfants du monde.

179. Le problème des enfants devrait figurer parmi les questions prioritaires dont cette assemblée est saisie, et c'est pourquoi nous avons proposé que ce conseil soit composé de représentants de diverses institutions des Nations Unies, en vue de coordonner un plan d'assistance mondiale aux enfants. Les Nations Unies devraient prendre les mesures nécessaires pour que ce plan soit mis en œuvre immédiatement, de telle sorte que les problèmes très aigus que le monde connaît à propos des enfants, qu'il s'agisse d'alimentation, de santé, d'éducation, de planification de la famille et de besoins sociaux, soient résolus sans délai. Le FISE pourrait jouer un rôle plus étendu s'il avait davantage de ressources à sa disposition.

180. Nous pensons qu'aider les enfants du monde est le devoir de l'humanité et le service qu'elle peut rendre aux créatures les plus faibles du monde, dont les yeux scintillent comme des étoiles, dont les cœurs sont plus chauds qu'un rayon de soleil et dont les sourires innocents sont plus beaux que les zéphirs printaniers. Ces créatures innocentes ont besoin de notre aide, de nos soins, de notre amour et de notre attention. Nous ne devons pas les leur refuser. Prenons dans les nôtres ces petites mains innocentes.

181. Mme NGUYEN NGOC DUNG (Viet Nam) : C'est pour moi un grand privilège de pouvoir prendre la parole, au nom de la délégation de la République socialiste du Viet Nam, à cette séance plénière de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale consacrée à la célébration de l'Année internationale de l'enfant.

182. La proclamation de l'année 1979 comme Année internationale de l'enfant a suscité un vaste et profond écho dans toutes les couches de la population de mon pays, y compris à ses plus hautes instances gouvernementales. Le message du 30 juillet 1979, adressé par le Premier Ministre de la République socialiste du Viet Nam, Pham Van Dong, à M. Henry Labouisse, directeur général du FISE, et à Mme Estefanía Aldaba-Lim, représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant, en est l'illustration la plus éclatante. Ce message dit :

“L'Année internationale de l'enfant se déroule avec l'intérêt profond de l'humanité progressiste tout entière. Le peuple vietnamien et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam rendent hommage à cette initiative des Nations Unies et voient en elle une contribution à la lutte des peuples pour le bien-être et le bonheur des millions d'enfants de cette planète, dont un très grand nombre doivent encore souffrir de la misère, de l'ignorance, des maladies et de l'oppression, particulièrement dans les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique

latine, qui doivent supporter le lourd fardeau de l'héritage impérialiste, colonialiste et raciste.

“L'enfant est l'avenir de chaque nation et celui de l'humanité. La protection et les soins qui doivent lui être apportés pour lui assurer une vie meilleure sont liés à l'édification et au développement de chaque pays, liés à la lutte des peuples pour l'indépendance, la liberté et la paix, pour une société où règne la justice et où sont bannies l'oppression et l'exploitation, une société dans laquelle chacun est à même de jouir du fruit de son travail, de chances égales pour l'épanouissement de ses capacités et de son talent et apporter sa contribution et son énergie au progrès de son pays. La lutte pour ces nobles objectifs constitue l'action pratique pour sauvegarder les droits de l'enfant et la voie sûre vers le bonheur des générations futures.

“Tout au long de la dernière moitié de ce siècle, le peuple vietnamien a dû mener une lutte ininterrompue et a défait les forces les plus réactionnaires et les plus brutales de notre temps pour reconquérir et sauvegarder son indépendance et sa liberté, et assurer une vie de paix et de bonheur à nos enfants, en contribution à la lutte commune des autres pays pour la paix et le bonheur des enfants du monde.” [Voir A/34/188, p. 114 du texte anglais.]

183. Par sa décision No 179/CP, en date du 17 juillet 1978, le Conseil du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a créé le Comité vietnamien pour l'Année internationale de l'enfant, avec à sa tête des dirigeants du plus haut niveau : le Vice-Président de la République, Nguyen Huu Tho, en tant que président du Comité, et le Ministre de l'éducation nationale, Mme Nguyen Thi Binh, comme secrétaire général; le Comité comprend les représentants de nombreux ministères et de toutes les branches et organisations politiques et sociales. Le Comité s'est assigné la tâche de coordonner les activités de toutes ces branches et organisations ainsi que celles des parents dans la protection, les soins et l'éducation des enfants, afin de créer les conditions favorables pour leur développement tant du point de vue physique et moral qu'intellectuel.

184. Après le rétablissement de la paix et l'achèvement de la réunification de notre pays, en 1976, le peuple vietnamien — dont ses enfants — avait cru qu'il pourrait définitivement en finir avec la guerre et son cortège de bombardements, de massacres et de destruction dans son pays. Chacun s'était attelé à la tâche de panser les blessures de guerre, d'édifier et de développer l'économie et la culture. Fin 1978, au moment même où le Gouvernement de notre république publiait la décision de fonder le Comité national pour l'Année internationale de l'enfance, des calamités naturelles catastrophiques se sont abattues sur 18 provinces du Viet Nam, ravageant les récoltes et détruisant de nombreux biens de la population. En même temps, les attaques violentes et répétées des troupes du régime de Pol Pot sur les provinces frontalières du sud-ouest de notre pays donnèrent lieu à des massacres sauvages des habitants de la région, dont la plupart sont des femmes et des enfants.

185. C'est justement au cours de cette année internationale de l'enfant, alors que le Comité vietnamien de l'Année internationale de l'enfant venait d'être fondé et



s'apprêtait à travailler, que l'agression armée brutale de notre voisin du nord a été déclenchée contre les six provinces frontalières du Viet Nam du Nord. Là où elles passaient, les troupes d'invasion perpétrèrent des crimes sans nom contre la population civile. Des corps d'enfants calcinés, découpés en morceaux, étaient trouvés partout dans les puits, dans les salles de classe, aux abords des forêts et des rizières. Dans les six provinces, sur une superficie de 10 000 km<sup>2</sup>, après un mois d'agression, le bilan était le suivant : 735 sur 904 écoles détruites entièrement; 428 sur 430 hôpitaux et dispensaires, 691 crèches, de nombreux établissements et installations culturelles et sociales, salles de projection cinématographique, etc., spécialement mis au service des enfants, furent saccagés.

186. Dans ces circonstances tragiques, la sollicitude réservée aux enfants par le Gouvernement et le peuple vietnamiens ne faisait que s'accroître, en particulier dans les régions touchées par l'agression. Dès que les envahisseurs étaient refoulés, tout était fait pour stabiliser la vie des populations et surtout des enfants, qui sont les plus vulnérables. Avec l'aide dévouée des services et organisations sociaux dans tout le pays, des collectes de vivres, de médicaments, de vêtements, de matériels de construction et d'articles scolaires ont été acheminés de toutes les villes, de toutes les provinces et de tous les villages non touchés par la guerre vers les provinces éprouvées, pour permettre, dans le plus court délai, d'assainir l'environnement, d'écarter les épidémies, de reconstruire graduellement les habitations, mais aussi de reprendre les classes, et surtout les classes terminales.

187. A l'échelle de tout le pays, de nombreuses réalisations sont accomplies par notre peuple dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant. Qu'il me soit permis d'en donner un bref aperçu à notre assemblée générale.

188. D'après les statistiques établies en août de cette année, sur le plan de l'éducation, nous avons actuellement 42 031 crèches, qui peuvent accueillir 1 040 840 enfants de 2 à 3 ans; 1 400 000 enfants de 4 à 6 ans fréquentent les classes maternelles. La scolarisation est généralisée. Plus de 12 millions d'élèves, dans le pays tout entier, bénéficient de l'enseignement général gratuit. Des promotions d'enseignement spéciales sont créées à plusieurs niveaux pour les enfants doués en mathématique et en littérature.

189. Les fruits de ces efforts modestes se sont avérés des plus encourageants pour les petits mathématiciens de notre pays. L'équipe nationale du Viet Nam, qui a participé, en 1979, au concours international des mathématiciens mineurs à Londres, a remporté cinq grands prix pour les quatre membres de son équipe, dont un premier prix, un prix spécial et trois seconds prix.

190. Dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, des centres d'études de psychologie infantile ont été fondés. De nouvelles disciplines ont été inaugurées sur les recherches de méthodes d'éducation des enfants handicapés, ainsi que des centres combinés de jeux et d'études de sciences appliquées pour aider l'initiation des enfants à la science et à la culture.

191. L'assistance médicale commence un vaste programme d'examen médical général aux enfants. Elle développe la pédiatrie dans les hôpitaux, qui jusqu'ici n'en

n'avaient pas encore, et elle accroît le nombre de lits pour enfants, pour augmenter leur pourcentage de 25 à 30 p. 100 des lits en 1979. La formation des médecins et docteurs en pédiatrie a été développée. Les jardins de plantes médicinales pour les maladies d'enfants sont multipliés dans les localités et les villages.

192. Les services de l'information et de la culture ont organisé des mouvements de création littéraire et artistique pour les enfants. Le concours national de dessin sur le thème "Comment vivront les enfants en l'an 2000?", organisé dans notre pays, a attiré des milliers d'enfants des provinces et des villes, avec près de 10 000 dessins. Après sélection, 2 100 œuvres ont été envoyées au jury, dont 30 ont reçu le prix national. Dix de ces 30 œuvres ont été envoyées au concours international, à Paris, et aux expositions organisées dans divers pays d'Asie et d'Europe.

193. Le concours national de composition musicale pour les enfants a reçu 679 œuvres de 415 compositeurs en herbe. Deux de ces œuvres ont été choisies pour participer à un concours international.

194. Des équipes mobiles de projection de films sont envoyées dans les régions montagneuses et rurales éloignées et montrent 140 films dans le cadre de la semaine du film, sur le thème "Pour l'avenir de nos enfants".

195. Afin de recueillir des fonds, de la main-d'œuvre et du matériel offerts par la population et les organisations populaires, le Comité vietnamien de l'Année internationale de l'enfant organise "Une journée de travail volontaire pour le futur de nos enfants" en vue d'aider à la construction, dans les localités, de crèches, de clubs, de bibliothèques, et à l'aménagement de terrains de football et de campings d'été pour les enfants.

196. La télévision et la presse réservent régulièrement des émissions et des rubriques spéciales, pour couvrir les activités des comités locaux de l'Année internationale de l'enfant aussi bien que celles d'autres pays dans le monde.

197. En commémoration du vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant, cette déclaration a été imprimée et largement diffusée dans tout le pays. Dans le sud de notre pays, nous héritons un lourd tribut de longues années d'occupation étrangère et de régime néo-colonialiste. Plusieurs centaines de milliers d'enfants sont orphelins, invalides, handicapés et, malgré leur très jeune âge, certains étaient toxicomanes et délinquants parce qu'abandonnés et refoulés dans l'ancienne société. De grands efforts ont été déployés, tant par l'Etat que par les organisations populaires, pour assurer la restauration physique et morale de ces enfants. Dans des centaines d'établissements spéciaux, ces enfants reçoivent, à part l'enseignement, les traitements médicaux appropriés et une formation professionnelle. Des écoles pour les enfants sourds-muets commencent à avoir de bons résultats.

198. Un large mouvement de volontaires parmi la population a aidé de façon efficace des centaines de milliers d'enfants orphelins et abandonnés à se réintégrer pleinement dans la vie normale de tout le peuple.

199. Dans le cadre de notre politique nationale vis-à-vis de l'enfant, politique qui date des premières années de la révolution d'août 1945, nous devons ces résultats encoura-

geants à la volonté unanime de tout notre peuple et au dévouement des différents services de l'Etat. Nous les devons aussi à l'aide internationale. A cette occasion, je me permets d'exprimer les sincères remerciements de notre pays aux nombreux pays frères et amis, aux personnalités et organisations non gouvernementales, et aux organisations d'assistance des Nations Unies, notamment le FISE, le CIMEA<sup>6</sup> et la FMJD<sup>7</sup>, pour leurs sentiments chaleureux et leur aide efficace aux enfants du Viet Nam.

200. Nous sommes conscients que notre tâche reste encore immense. Nous ferons le maximum d'efforts pour que l'année 1979 — l'Année internationale de l'enfant — soit marquée, dans notre pays, par des progrès substantiels dans l'action aussi bien que dans la disposition d'esprit de chacun, afin de mieux réaliser la politique de notre nation vis-à-vis de l'enfant dans les années à venir et de contribuer, dans la mesure de nos modestes moyens, au développement et au bien-être de l'enfant dans le monde.

201. Qu'il nous soit permis d'évoquer, en cette année internationale de l'enfant, une pensée de notre cher président Ho Chi Minh, pensée qui ne cesse d'animer toutes nos actions dans le cadre de cette année internationale de l'enfant :

Dans l'intérêt d'une décennie, plantons des arbres.  
Dans l'intérêt d'un siècle, cultivons des hommes.

202. M. SAMHAN (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'arabe*] : Je voudrais commencer mon intervention en exprimant tous mes remerciements au FISE pour les efforts sincères qu'il déploie au service de l'enfance et pour mettre en œuvre les programmes visant à améliorer la situation des enfants dans le monde.

203. Les Emirats arabes unis se sont félicités de la décision adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1976, proclamant l'année 1979 Année internationale de l'enfant. Cette année-ci coïncide avec le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant, adoptée en 1959 par l'Assemblée générale [*résolution 1386 (XIV)*].

204. L'intérêt que porte cette organisation internationale à l'enfant est dû au fait que, dans de nombreux pays du monde, notamment dans les pays en développement, les enfants sont mal nourris et n'ont pas accès aux soins médicaux et à l'éducation nécessaires. Les statistiques des Nations Unies indiquent que plus de 350 millions d'enfants, dans les pays en développement, sont privés du minimum de services essentiels dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'éducation. De plus, des millions d'enfants meurent tous les ans de malnutrition, d'inanition ou de toutes sorte de maladie. La communauté internationale se devait, par conséquent, d'étudier sérieusement les problèmes de l'enfant et d'y apporter les solutions appropriées. C'est pourquoi nous avons accueilli favorablement l'Année internationale de l'enfant, convaincus qu'elle constituait le point de départ du travail ardu visant à assurer le bien-être des enfants dans le monde. Les enfants d'aujourd'hui sont les hommes de demain; ils représentent l'avenir. Quand nous parlons de droits, il faut clairement définir que

les enfants ont des droits fondamentaux : droit à l'alimentation, droit aux soins médicaux, droit à l'éducation, droit de vivre. Il y a 14 siècles, la législation islamique a prévu de multiples dispositions garantissant ces droits à l'enfant. La plus belle expression de l'importance des enfants est contenue dans le Coran qui les définit comme la joie de la vie terrestre.

205. C'est pourquoi il nous est très pénible de voir à notre époque tant d'enfants, notamment dans les pays en développement, souffrir de sous-alimentation et du manque d'éducation et de soins médicaux. Plus déplorable encore est le fait que dans différentes parties du monde, des enfants se trouvent condamnés à subir l'injustice et le vagabondage par suite des guerres et de l'agression. L'exemple le plus proche de nous est celui des enfants palestiniens vivant sous l'occupation israélienne, et qui souffrent de persécution, d'oppression et de discrimination raciale. De même, les enfants palestiniens dans les camps de réfugiés au Liban sont exposés continuellement à l'agression israélienne. Que d'enfants sont morts à la suite des attaques israéliennes barbares contre les camps de réfugiés ! Que d'enfants ont été privés d'éducation, de vie stable et de sécurité ! Les souffrances des enfants palestiniens constituent une violation flagrante de toutes les valeurs humaines consacrées par la Charte des Nations Unies, par la Déclaration universelle des droits de l'homme et par la Déclaration des droits de l'enfant.

206. Nous ne saurions manquer de rappeler ici les souffrances des enfants africains qui, en Afrique du Sud, en Namibie, au Zimbabwe et dans d'autres régions du monde, subissent le joug de l'oppression et de la discrimination raciale. Il est grand temps que cette organisation internationale mette fin à ces violations flagrantes des droits de l'homme et de valeurs humaines.

207. Pour ce qui est de la politique de mon pays en matière de droits de l'enfant, l'Etat a entrepris les études prospectives sur les besoins de l'enfant sous tous leurs aspects, qu'il s'agisse des soins sanitaires, de l'éducation ou du bien-être social. Nous avons créé des centres de protection de l'enfant et de la mère. Nous avons doublé le nombre de jardins d'enfants et de pouponnières. De plus, nous avons construit les écoles les plus modernes à travers le pays, parce que nous sommes persuadés que l'éducation des adultes, qui ont été privés d'éducation dans le passé, est nécessaire et vitale, si l'on veut que les enfants grandissent dans un milieu sain; l'Etat a créé des centres d'alphabétisation pour les parents. De plus, nous accordons un intérêt particulier à l'éducation des handicapés. Nous sommes en train de créer des centres spéciaux à cet effet. Dans le domaine sanitaire, l'Etat a multiplié les hôpitaux, les dispensaires et les centres de protection pour la mère et pour l'enfant.

208. Comme je l'ai dit auparavant, la proclamation de l'année 1979 comme Année internationale de l'enfant a été le point de départ d'une action élargie; c'est pourquoi j'invite tous les Etats à coopérer en vue d'améliorer les conditions de vie de l'enfant. Des programmes d'action devraient être envisagés et mis en œuvre pour le bien de l'enfant. Nous ne devons pas nous limiter aux dires et aux discussions, car, au moment où nous parlons ici, de

<sup>6</sup> Comité international des mouvements d'enfants et d'adolescents.

<sup>7</sup> Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

nombreux enfants meurent ou souffrent d'une vie dure, partout dans le monde, des enfants démunis de tout. Des enfants tournent leurs regards vers cette organisation internationale dans l'espoir qu'elle améliore leurs conditions de vie, qu'elle réponde à leurs besoins et qu'elle garantisse leurs droits.

209. Nous parlons beaucoup et discutons longuement de l'instauration d'un nouvel ordre économique fondé sur la justice, l'égalité des chances et l'élimination de l'injustice qui caractérise les relations internationales. Nous estimons, quant à nous, que l'une des bases fondamentales pour l'instauration de cet ordre nouveau est de créer dans les pays en développement une nouvelle génération totalement saine, jouissant d'un haut degré de culture, d'éducation et de formation. Cela n'est possible que si l'on accorde, dès à présent, la protection et que l'on assure le bien-être aux enfants qui seront en fait la nouvelle génération, qui doit travailler à l'instauration du nouvel ordre économique.

210. En conclusion, permettez-moi de dire que mon pays ne ménagera aucun effort pour améliorer la condition des enfants et pour assurer leur bien-être et leur avenir.

211. M. HOLLAI (Hongrie) [*interprétation de l'anglais*] : A la fin du siècle, la population de la terre atteindra le chiffre de 6 milliards, dont la moitié se composera d'enfants et d'adolescents. Au cours des 20 années à venir, donc, les questions intéressant la situation des nouvelles générations nous poseront des problèmes considérables dans l'ensemble du monde. L'Année internationale de l'enfant a réussi à axer l'attention du monde sur l'ensemble des questions complexes relatives aux enfants. Voilà l'intérêt de l'initiative prise par les Nations Unies en 1976 lorsqu'elles ont proclamé l'année 1979 Année internationale de l'enfant. Cette louable initiative a également permis de procéder à des échanges de vues sans précédent, larges et utiles, entre pays et peuples du monde, sur la question de l'enfant.

212. Le rapport sur la question, préparé par le Directeur général du FISE [A/34/452 et Add.1], reflète bien les nombreuses activités — et l'enthousiasme qui les a accompagnées — d'un grand nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, en vue de contribuer aux objectifs de l'Année, de faire le point sur leurs efforts nationaux et d'envisager les mesures à prendre après la fin de l'Année internationale. Les différents programmes nationaux, tels qu'ils sont décrits dans le rapport, sont riches de substance et intéressent toutes les couches de la société. Le rapport est également le témoignage des travaux accomplis avec dévouement par le secrétariat de l'Année internationale de l'enfant, à New York comme à Genève. Je tiens à saisir cette occasion pour le féliciter ici de l'excellent travail qu'il a entrepris tout au long de la préparation et de l'organisation de l'Année.

213. Je ne veux pas m'appesantir sur les innombrables manifestations organisées dans mon pays sous l'égide de cette année internationale de l'enfant; je me bornerai simplement à relever les activités principales de l'Année qui peuvent intéresser la communauté internationale dans la manière d'aborder les problèmes de l'enfance.

214. Notre pays, conformément à l'attitude que suppose le système socialiste, a été parmi les premiers à prendre à cœur les buts de l'Année internationale de l'enfant. Au

début de 1978, une commission nationale représentant tous les secteurs de la société hongroise a été créée, pour préparer l'Année internationale de l'enfant. Un programme général national pour l'observation de l'Année internationale de l'enfant a été élaboré, en vue d'améliorer les conditions de vie et d'éducation des enfants en Hongrie, dans le cadre des programmes gouvernementaux sociaux, éducatifs et sanitaires, dont l'application est garantie par la loi sur la jeunesse ainsi que par d'autres lois.

215. Le programme général invitait également notre société à aider de manière concrète les enfants des pays en développement. C'est dans cet esprit qu'un fonds de solidarité a été créé et qu'un compte en banque de solidarité a été ouvert, sur lequel les particuliers et les collectivités ont versé des contributions considérables, sans parler de celles faites par différents programmes de solidarité, devant servir à l'assistance multilatérale et bilatérale. Une contribution de 5 millions de forints a été versée récemment par la Hongrie au FISE, prélevée sur ce fonds de solidarité.

216. Quelque 130 organismes publics, sociaux, ecclésiastiques, scientifiques et de jeunesse ont pris part à ce vaste programme général. Nous avons le sentiment général à cet égard, en Hongrie, que les efforts conjoints entrepris dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant devraient se poursuivre une fois l'Année terminée. Quant à notre pays, il continuera ses efforts principalement dans le cadre du Comité d'Etat pour la jeunesse et dans le cadre de la Commission nationale de la Hongrie pour le FISE.

217. Dans l'esprit de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, une conférence sur "la défense de l'enfant et le respect de ses droits" a été organisée par le Conseil national hongrois de la paix en février 1979. L'objectif principal de cette réunion scientifique était de faire la lumière sur les réalisations et sur les problèmes de la Hongrie contemporaine et de passer en revue les grandes tâches futures concernant l'enfance. Un autre objectif de la réunion était de placer la participation hongroise, dans ce domaine, dans le contexte international.

218. Les participants ont traité des 10 principes de la Déclaration des droits de l'enfant de 1959 et ce, de cinq points de vue différents, à savoir les facteurs internationaux intéressant l'enfant, la situation de la famille, la protection juridique internationale de l'enfant, les rapports entre le développement de l'enfant et le rôle de la société et la protection de l'enfant désavantagé.

219. Toujours pour améliorer la situation de nos enfants, notre gouvernement a organisé une discussion internationale sur "la coopération internationale en vue d'un avenir plus sûr et plus heureux pour les enfants", qui a eu lieu à Budapest en juin 1979. Participaient à cette discussion 145 experts gouvernementaux de quelque 70 pays ainsi que des personnalités éminentes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général de l'UNESCO, le Directeur général adjoint de la FAO, le Directeur du Bureau régional de l'OMS en Europe, et des représentants de l'OIT et du FISE.

220. La déclaration de Mme Estefanía Aldaba-Lim, représentante spéciale pour l'Année internationale de l'enfant, et les deux déclarations principales des représentants hongrois

sur les sujets suivants : “La situation et les perspectives de l'enfant à notre époque” et “Les aspects de la protection de l'enfant dans le droit international”, ont servi de base aux discussions. Les documents de travail, les recommandations et autres propositions avaient été préparés par l'UNESCO, la FAO, l'OMS, l'OIT, le FISE et le Bureau de Genève de la Division des droits de l'homme. Les représentants ont soumis quelque 35 documents de travail et fait près de 120 interventions en séance plénière ainsi que dans les autres réunions des commissions chargées des droits de l'enfant, de la situation économique, sociale et sanitaire de l'enfant, ainsi que des questions relatives à son instruction et à son éducation.

221. Les délibérations des séances plénières et des réunions de commission ont été résumées dans un rapport approuvé par les participants par voie de consensus. Le rapport sera bientôt distribué à titre de document officiel<sup>8</sup>. Tous les participants à ces discussions ont dit combien ils appréciaient les réalisations positives de l'Année internationale de l'enfant. Ils se sont accordés aussi à reconnaître que l'expérience très heureuse de l'Année et les efforts déployés dans ce cadre devraient être utilisés au bénéfice de l'enfance du monde, même une fois l'Année terminée. Le message adressé à cette conférence par M. Waldheim, secrétaire général des Nations Unies, ainsi que l'allocution prononcée lors de la session de clôture par Mme Helvi Sipilä, sous-secrétaire générale, ont été très écoutés et très appréciés par tous les participants.

222. Le Gouvernement de la République populaire hongroise estime que, en organisant le forum international sur “la coopération internationale pour un avenir plus heureux et plus sûr pour les enfants”, il a apporté une contribution modeste, mais utile, à la réalisation des nobles objectifs des Nations Unies.

223. La Hongrie a pris une part active à d'autres activités connexes; elle a émis des timbres commémoratifs à l'occasion de l'Année internationale et a été parmi les premiers pays qui ont répondu à l'appel du Programme conjoint FISE/Année internationale en fondant des pièces commémoratives pour l'Année internationale de l'enfant. La pièce d'argent hongroise a été présentée officiellement au Secrétaire général des Nations Unies en juin 1979 et c'est la première pièce à avoir été fondue par des pays participant à ce programme. Les pièces hongroises bénéficieront au FISE, tout comme la politique sociale de la Hongrie tendant à améliorer encore la situation des enfants.

224. En conclusion, qu'il me soit permis, au nom du Gouvernement hongrois, d'exprimer notre satisfaction pour les résultats atteints jusqu'ici et de formuler l'espoir que l'élan donné par la proclamation de l'Année internationale, loin de se perdre, se renforcera au cours des années à venir. Ce processus devrait être étendu et approfondi dans chaque pays et devenir une part intégrante de la politique gouvernementale tendant à assurer le bien-être des enfants. Nous croyons que cet objectif pourra être favorisé considérablement par l'adoption, au cours de l'Année internationale, de la convention sur les droits de l'enfant, qui est sur le point d'être achevée, sur la base d'une proposition polonaise.

225. L'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres — en faisant, à la fin de l'année, le bilan de l'expérience positive du Secrétariat de l'Année internationale de l'enfant au cours de son mandat — devront trouver la meilleure manière de continuer à répondre de façon adéquate et plus consciente aux espérances de l'humanité de demain, c'est-à-dire de nos enfants d'aujourd'hui.

<sup>8</sup> Voir documents E/ICEF/Misc.324 et E/ICEF/Misc.325.

*La séance est levée à 18 h 15.*